

# Le tribunal leur en refuse la garde Des parents veulent récupérer leur bébé

**par Fortunat MARCOUX**  
BLACK-LAKE — Un jeune couple d'assistés sociaux de Black-Lake tente sans succès depuis plusieurs mois de reprendre la garde de leur enfant Annie maintenant âgée de 17 mois.

Le bébé a été retiré à sa mère cinq jours après sa naissance à l'Hôpital Général de l'amiante, le 6 septembre 1979, en vertu de la loi sur la protection de la jeunesse, à cause de l'instabilité des parents et surtout à cause de l'incapacité physique et intellectuelle de la mère.

Dans un jugement rendu le 8 avril 1980, le juge Rodolphe Roy, du Tribunal de la jeunesse, a ordonné que l'enfant soit confié à une famille d'accueil pour une période de cinq ans.

Le dernier rebondissement dans ce dossier remonte au 28 octobre dernier alors que le même juge autorisait les parents à rendre visite à tous les 15 jours à leur enfant placé dans un foyer nourricier de Thetford, et leur permettait de sortir le bébé deux fois par mois, le lundi entre 13h et 19h, dans la semaine suivant la visite, en compagnie d'une personne-ressource. L'ordonnance est en vigueur jusqu'au 28 avril 1981.

Dans une entrevue qu'ils ont sollicitée auprès du SOLEIL, M. et Mme Jules Gosselin (Nicole Leblanc), âgés respectivement de 24 et 31 ans, veulent sensibiliser l'opinion publique sur leur situation en espérant que cette



Madame et M. Jules GOSSELIN

démarche leur attirera des appuis suffisants en faveur d'une révision du dossier.

Les époux Gosselin contestent les jugements de cour rendus contre eux. Nicole reconnaît avoir reçu des traitements à l'hôpital psychiatrique

nous l'aimons et nous voulons la garder", répète-t-elle.

### Pénible histoire

Nicole a vécu une enfance, une adolescence et une jeunesse malheureuses. Née à la crèche, elle est accueillie par une famille de Lac-au-Saumon, dans la vallée de la Matapédia. Alors qu'elle a 12 ans, ses parents nourriciers l'abandonnent à un orphelinat. Après avoir reçu son congé de l'hôpital psychiatrique, elle passe huit années en foyers nourriciers, soit jusqu'à ce qu'elle obtienne un emploi de ménagère chez une famille de deux enfants à Victoriaville. Deux ans plus tard, elle devient enceinte (elle a 26 ans), et doit abandonner son travail.

Nicole termine sa grossesse chez une praticienne sociale dans la région de Thetford. En mars 1977, elle met au monde une fille, Mélissa. Elle renonce à ses droits sur l'enfant qui est confiée à la Sauvegarde de l'enfance. "Je ne pouvais agir autrement. Sans ressource financière, je ne voulais pas que mon enfant subisse un sort aussi pénible que le mien", explique-t-elle.

C'est au cours de sa convalescence chez la praticienne sociale que Nicole fait la connaissance de Jules. Quand les choses allaient mal, ce dernier se confiait à la travailleuse sociale qui, aujourd'hui, est à la retraite.

Peu de temps après, Nicole va rejoindre Jules à son appartement à Québec. Les deux jeunes gens veulent consacrer leur union devant l'Église catholique mais ils essuient deux refus.

Le couple se réfugie à Amqui. Après deux autres mois de concubinage, il se marie devant un prêtre en la paroisse de Saint-Jean-Baptiste. L'événement a lieu le 13 août 1977. Annie naît 25 mois plus tard. Elle est baptisée dans un orphelinat de Québec un mois après sa naissance.

Lors du mariage, Jules sait que Nicole a donné naissance à une fille cinq mois plus tôt. "Quand elle me l'a dit, je lui ai répondu que ça ne changeait pas mes sentiments à son égard", souligne-t-il.

Après le mariage, le couple veut obtenir la garde de l'enfant (Mélissa). La requête est rejetée le 3 octobre 1977 par le juge Louis-Alfred Ferland, du Tribunal de la jeunesse. A l'époque, Mélissa a sept mois.

### Le père

Jules Gosselin est le 10e d'une famille de 12 enfants. Il dit avoir une 12e année de scolarité et être capable de pratiquer les métiers de cuisinier,

pâtissier et boucher. Il révèle qu'il ne travaille plus parce qu'il est atteint de bronchite asthmatique incurable. Il est devenu fort dépressif après le décès de sa mère en 1973. Il avait 17 ans.

Les Gosselin reçoivent des pres-

tations d'aide sociale de \$526 par mois et habitent un modeste 2 1/2 pièces. Le couple ne visite pratiquement plus Annie chez les parents nourriciers. Les relations sont tendues entre les deux familles.

## Un cas pathologique

THETFORD-MINES — C'est sur la foi de rapports psychiatriques et de témoignages rendus par des praticiens sociaux et des parents que le juge Rodolphe Roy, du Tribunal de la jeunesse, a refusé, en avril 1980, à Jules et Nicole Gosselin la garde de leur enfant légitime Annie, alors âgée de sept mois.

Depuis son mariage à l'été de 1977, le couple a déménagé une soixantaine de fois dont une dizaine de fois pendant la dernière grossesse de Nicole pour fuir des situations devenues impossibles à cause de dettes importantes ou parce qu'il se sentait persécuté par les voisins.

Selon les conclusions du psychiatre Pierre Gagné, de l'hôpital de Sherbrooke, lesquelles remontent en novembre 1979, Jules veut la garde de l'enfant "pour réunir comme Notre-Seigneur Jésus-Christ, trois personnes en une" tandis que les arguments avancés par Nicole se résument en ces mots: "C'est pour renforcer notre union, on n'a pas de raison de vivre, ça va nous forcer à avoir une vie normale, on ne mérite pas ça après tout ce qu'on a passé".

Le Dr Gagné est catégorique: "La motivation du couple pour avoir la garde d'un enfant est nettement pathologique et ne tient aucunement compte des besoins de l'enfant". Selon lui, il est souhaitable que Nicole cesse d'avoir des enfants dont elle ne pourra jamais s'occuper.

Selon le psychiatre, les parents présentent des troubles psychiatriques sérieux. Dans le cas de Nicole, la condition ne semble pas être différente de ce qu'elle était il y a quelques années. Elle a le raisonnement d'un enfant de 10 ans, a une attitude et des propos dénotant un taux de frustration peu élevé et un niveau d'agressivité important. Quant à Jules, il est d'une immaturité affective importante. Il a un quotient intellectuel qui, cliniquement, le situe près de la débilité légère. Il est très dépendant de Nicole. Jules présente aussi un syndrome de Klinefelter résultant en des troubles de comportement et de personnalité; il n'existe pas de traitement dans ce cas.

Le Dr Marcel Binette, psychiatre



La petite Annie GOSSELIN

attaché à l'hôpital psychiatrique Saint-Julien de Saint-Ferdinand d'Halifax, dont les diagnostics ont été confirmés par le Dr Gagné, soutient que le couple Gosselin n'est pas capable de prendre des décisions, ni des responsabilités, et est inapte à assumer des tâches parentales.

Des praticiens sociaux, les parents de Jules et d'autres témoins ont déclaré devant la cour que le couple Gosselin ne pourrait garder un enfant sans un encadrement quelconque, une étroite surveillance, ou une aide continue de l'extérieur.

Bien que sympathiques à leur situation, tous les témoins entendus ont dit que personnellement, ils ne prendraient pas le risque de confier la garde d'un enfant aux deux jeunes gens.

## CHAU-TV, de Carleton, espère diffuser au N.-B

**par Michel CORBEIL**  
du bureau du Soleil  
MATANE — La station de télévision CHAU, à Carleton, dans la baie des Chaleurs, a bon espoir de diffuser à Moncton, au Nouveau-Brunswick, dans un avenir prochain.

C'est l'indication laissée aux journalistes de Matane, la semaine dernière, par le président et directeur général de CHAU-TV, M. Yvon Chouinard.

Depuis quelques mois, des négociations ont cours entre la station de télévision privée et la société Radio-Canada pour l'entrée en ondes de la programmation complète de la société d'Etat dans la baie des Chaleurs. La question du partage des ondes est réglée depuis quelque temps et les négociations se poursuivent pour en arriver à une entente financière entre les deux groupes.

"Nous nous parlons sérieusement, rapporte M. Chouinard. Aux yeux de certains, les progrès sont lents, mais c'est un

dossier complexe. Dans notre cas, nous jouons notre survie financière. Pour Radio-Canada, il s'agit de la gestion de deniers publics.

"L'objectif, enchaîne-t-il, c'est de donner les deux services pour l'automne 1982, soit la mise en ondes de la société d'Etat et la diffusion d'une plus grande partie de la programmation de TVA (moins de dix heures, en ce moment). Dès l'automne, la station privée se préparera en mettant en ondes davantage d'émissions du réseau TVA."

### Moncton

M. Chouinard espère que des audiences publiques du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) seront tenues bientôt pour finaliser une entente qui semble imminente.

CHAU demandera ensuite l'autorisation de diffuser jusqu'à Moncton. La station produit ac-

tuellement un contenu régional. L'extension demandée ne se traduira pas par l'embauche de nouveau personnel. "Nous visons à donner à Moncton un second choix (l'autre étant Radio-Canada)."

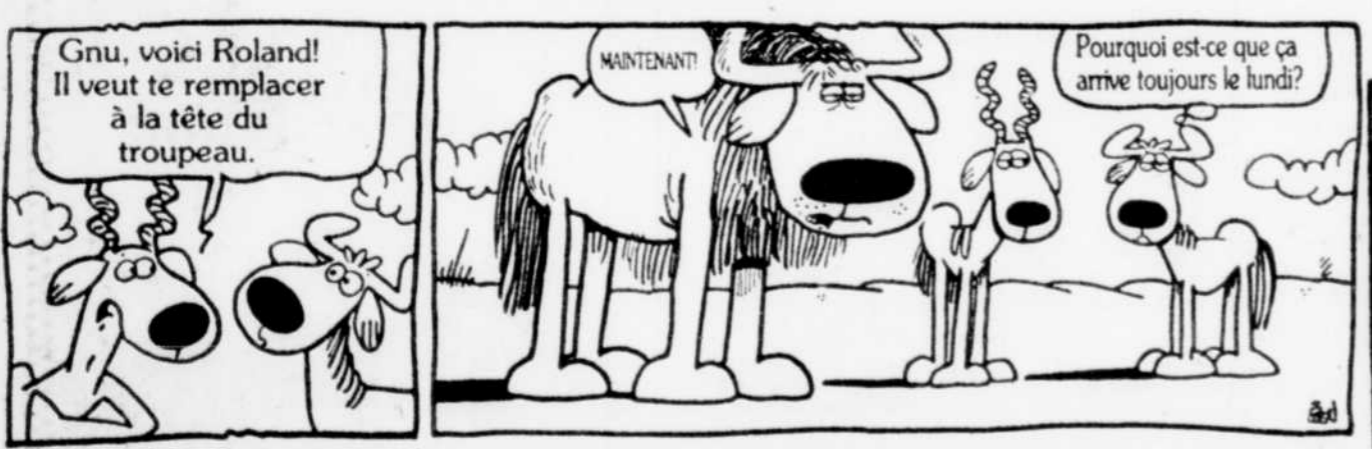
"Ce sera intéressant pour TVA puisque cela leur étendra leur réseau national." Ce qui se traduira par des revenus supplémentaires pour le réseau TVA.

"Le service des nouvelles de CHAU continuera de desservir le nord du Nouveau-Brunswick et la baie des Chaleurs." CHAU n'envisage nullement d'étendre son service des nouvelles à Moncton. Selon M. Chouinard, la station a cependant l'intention de s'impliquer davantage en terme de personnel et d'équipement pour ce qui est du service de nouvelles gravitant autour de la baie des Chaleurs. Ce sera de l'équipement mobile qui s'ajoutera, termine-t-il en indiquant que la station n'entend pas se doter de studios nouveaux, que ce soit à Gaspé, Chandler ou ailleurs.

### PEANUTS



### LA JUNGLE EN FOIE



### MUTT et JEFF



### SOURIS MIQUETTE



### SCAMP



### HAGAR L'HORRIBLE



### BLONDINETTE



### LES PIERRAFEU



### Soins médicaux

# La Côte-Nord désignée "région isolée"

par Jean Didier FESSOU  
du bureau du SOLEIL

SEPT-ILES — Au même titre que les Iles-de-la-Madeleine, l'île d'Anticosti et le Nouveau-Québec, la région socio-santitaire de la Côte-Nord a été déclarée "région isolée" par le ministère des Affaires sociales dans

son énoncé de politique du transport des malades au Québec.

Cette décision, arrêtée en novembre dernier, a été rendue publique la semaine dernière. Et une "région isolée" y est ainsi définie:

"Une région isolée se caractérise d'une part, par l'absence de ressources médicales adéquates pour satisfaire

les besoins de santé que la population est en droit de recevoir et, d'autre part, par l'absence de route ou l'existence de route non carrossable aux fins du transport des malades".

Cette décision, il va sans dire, a soulevé le mécontentement des professionnels de la santé de Sept-Îles et

le directeur des services professionnels à l'hôpital de Sept-Îles, le Dr Raynald Bujold, ne s'est pas caché pour dire combien il trouvait absurde et dénuée de bon sens une telle définition qui ne s'applique pas à la Côte-Nord. Exception faite des basse et moyenne côtes à l'est de Havre-Saint-Pierre et des villes nordiques, c'est-à-dire à peine le quart des habitants de la région 09.

Pour le Dr Bujold et ses collègues, cette décision pourrait compromettre les efforts et les pressions du corps médical septilien pour doter la région et l'hôpital des ressources humaines et matérielles nécessaires aux besoins du milieu. Cette décision consacre le statu quo et entérine définitivement la politique du transport des malades à l'extérieur. Politique arrêtée en novembre dernier et qui coûterait pour la région 09, sur une base annuelle, un montant d'environ \$1.5 million.

Pour le Dr Bujold et le corps médical de la région, il serait préférable d'investir ce montant dans la région et permettre à l'hôpital de Sept-Îles de remplir son mandat et sa vocation régionale au service des 70.000 habitants de Baie-Trinité à Blanc-Sablon en incluant les villes nordiques.

#### Le plus économique

L'objectif du transport des malades des régions isolées, selon le document du ministère des Affaires sociales, est de fournir gratuitement le transport aller et retour vers un établissement du réseau des Affaires sociales en mesure de fournir les soins nécessaires non disponibles localement, qu'exige l'état de santé du malade.

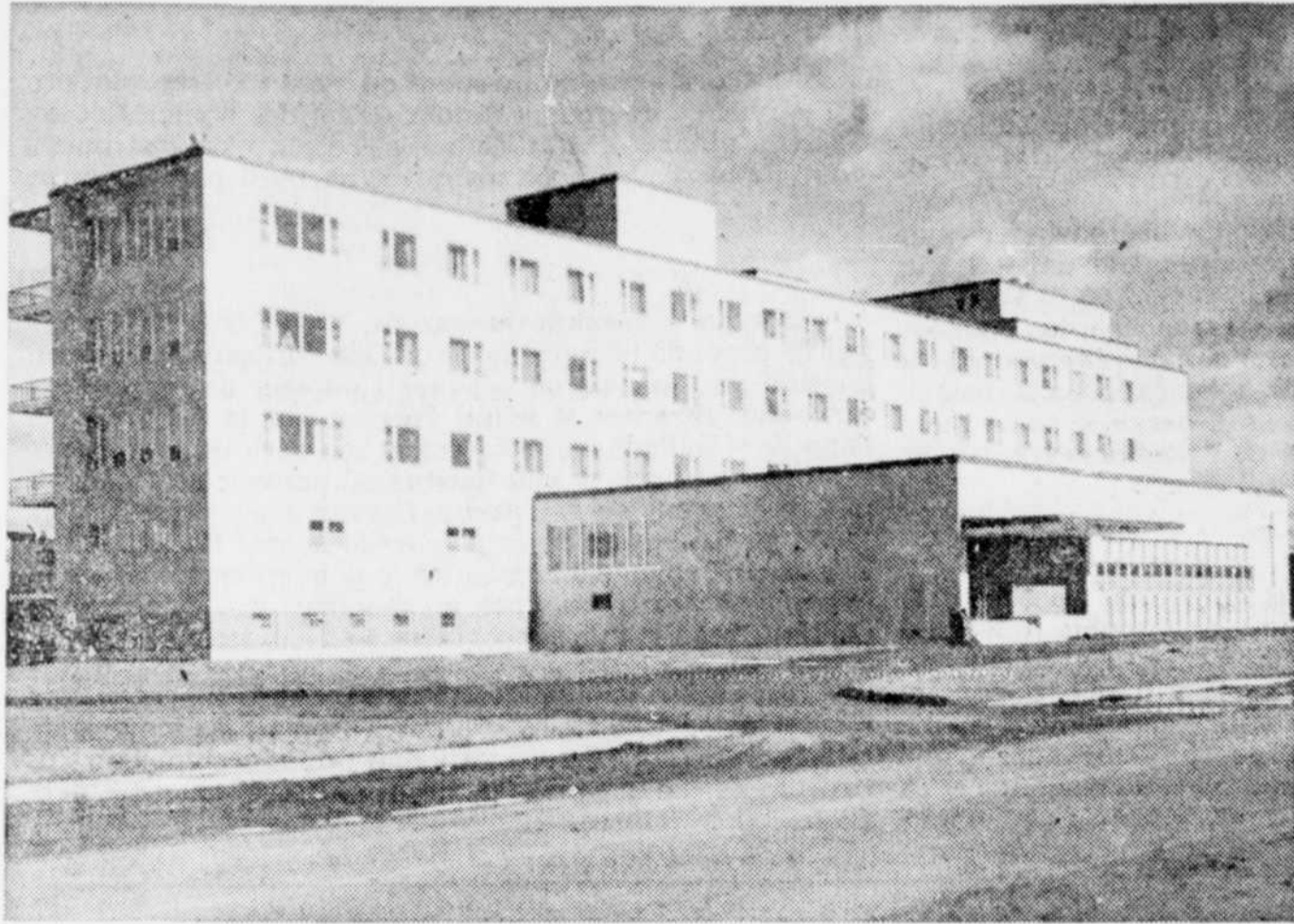
Préalablement au transport, il est nécessaire d'obtenir une requête du médecin traitant et une autorisation

du directeur général de l'établissement de santé local ou de son délégué. Et le malade assume l'ensemble des coûts inhérents à son transport lorsqu'il choisit d'être référé à un établissement autre que celui désigné par son médecin traitant et l'établissement qui le réfère.

Les procédures spécifiques relatives à la vérification et à l'application des critères d'admissibilité de cette politique sont la responsabilité de l'établissement du réseau et le mode de transport choisi doit être celui qui s'avère le plus économique, compte tenu de l'évaluation médicale et de la situation géographique. Lorsque de l'avis du médecin traitant, une escorte

médicale, para-médicale ou familiale est nécessaire, les frais de déplacement, de séjour et de repas sont assumés par l'établissement qui la recommande.

De plus, dans certaines zones littorales, les patients et malades peuvent être référés à des établissements hors frontières ayant conclu une entente à cet effet avec le ministère des Affaires sociales. Pour le CLSC de Fermont et l'hôpital de Gagnon, il s'agit du Captain William Jackson Memorial Hospital à Terre-Neuve et pour le Centre de santé de la Basse-Côte-Nord, du Charles M. Curtis Memorial à Saint-Anthony, à Terre-Neuve.



L'hôpital de Sept-Îles

## Bérubé fustigé par le cercle de presse

SEPT-ILES (JDF) — C'est une mise au point sans équivoque que le Cercle de presse de Sept-Îles a servi jeudi dernier au député de Matane et ministre de l'Énergie et des Ressources, M. Yves Bérubé.

La semaine dernière à Matane, en conférence de presse, le ministre Bérubé prétendait que les journalistes de Sept-Îles avaient inventé de toutes pièces le projet d'implantation de l'usine de panneaux-meubles des Kunz sur la Côte-Nord et mettait carrément en doute les comptes rendus de presse des propos du député de Duplessis, M. Denis Perron. Le ministre BÉRUBÉ citait même le journal LE SOLEIL et prétendait que tout ce qui était écrit à ce propos était faux.

Dans un communiqué de presse rendu public jeudi par le président du cercle de presse, Me Yvan Vigneault, il est mentionné:

"Le conseil d'administration du Cercle de presse de Sept-Îles dénonce l'habitude de certaines personnalités qui ont tendance à accuser la presse de mal rapporter leurs propos quand ceux-ci s'avèrent erratiques ou ont une portée qui leur échappe. Le député-ministre, M. Yves Bérubé, vient de

nous en donner un exemple malheureux.

"En effet, incrédule devant les reportages faits dans la presse septilienne à la suite des récents propos du député de Duplessis, M. Denis Perron, au sujet d'une usine de sciage dans la Matapédia, le ministre Bérubé n'a pu faire mieux que d'accuser les journalistes septiliens de mal rapporter les propos de son collègue Perron et ce, en des termes méprisants.

"Mal lui en prit car les pièces à conviction et les témoignages sont nombreux pour prouver que les propos du député Perron ont été rapportés fidèlement par les journalistes présents.

"Nous pensons que la crédibilité des hommes publics passe aussi par l'aveu de leurs propres faiblesses et le respect du travail de l'informateur. A trop vouloir accuser la presse de mal citer lorsqu'ils commettent des impairs, c'est leur transparence qui en souffre.

"La formation d'une opinion publique libre et éclairée ne peut se faire en jetant le discrédit sur les travailleurs de l'information qui, sans être à l'abri des erreurs, savent tout de même faire la différence entre un oui ou un non."

### Bas-Saint-Laurent

## Les municipalités régionales en difficulté

par Michel CORBEIL  
du bureau du Soleil

MATANE — Le comité de consultation Rimouski-Matane-Matapédia pour la mise en place des municipalités régionales de comté (MRC) se dit déçu du silence de Matane dans le débat pour la création des MRC.

C'est l'indication donnée, la semaine dernière, par le président du comité de consultation de cette région, M. Réginald Lavertu, de passage à Matane.

A ce jour, le comité n'a reçu de la ville qu'une résolution laconique: Matane est un pôle régional et attend de connaître quelles sont les municipalités intéressées à la rejoindre au sein de la même MRC. Matane, indique le comité consultatif, doit faire partie d'une MRC regroupant éventuellement les 16 municipalités réparties de Baie-des-Sables à Les Méchins: le territoire comprend une population de 23.950 personnes, dont 13.000 Matanais.

"Je trouve incorrecte l'attitude de la ville, commente le président du comité, M. Lavertu. Elle doit assumer le leadership dans la région." Matane, indique le président, n'a produit aucun mémoire, contrairement aux autres villes et municipalités de la zone de consultation.

"Personne ne connaît les intentions de Matane, poursuit M. Lavertu, au chapitre de la répartition des votes entre les maires de la MRC, par exemple. Les autres municipalités sont inquiètes du silence de la ville." Les discussions entre les maires ne se feront qu'à la convocation de la réunion des maires, réunion dont la date n'est pas encore déterminée.

#### Autres difficultés

Récemment, le comité organisait une rencontre pour le découpage des territoires non organisés, mais réclamés par plus d'une MRC. Selon M. Lavertu, il semblait acquis que Matane serait absente de la réunion.

Malgré le mot d'ordre de boycotter les séances organisées par les comités de consultation, lancées par l'Union des conseils de comté du Québec, M. Lavertu s'attendait à la présence de représentants des conseils de comté de Matapédia et de Rimouski.

D'ailleurs, le comité de consultation ne croit pas que le mot d'ordre soit un obstacle à la mise en place des MRC. "C'est un boycottage injustifié, dit M. Lavertu, parce qu'il part du principe que les villes et les municipalités ne peuvent s'entendre.

"L'union réclame un décret gouvernemental donnant un vote à chaque municipalité", plutôt que de laisser les maires déterminer comment répartir les votes. "Des préfets de comté ne sont pas d'accord avec l'union et il se produit des brèches un peu partout."

Le comité n'est cependant pas au bout de ses peines. Rimouski fera partie d'une MRC regroupant 16 municipalités et comptant 48.000 habitants. La ville, rapporte M. Lavertu, réclame un vote par 1.000 habitants, "ce qui lui donnerait 30 votes. Mais, c'est une position de négociation, assure-t-il, par rapport à celle de l'Union des conseils de comté".

Le comité souligne que le problème se ren-

contre dans les régions où une ville est démesurée par rapport à la MRC dont elle fait partie. Au Saguenay, le problème existe. Cependant, indique M. Lavertu, dans le cas de Sept-Îles, la ville s'est accordé un vote par tranche de 12.000 personnes, ce qui lui confère trois votes. "Matane réagira-t-elle comme le Saguenay ou comme Sept-Îles?", se demande M. Lavertu.

D'autre part, il a indiqué que la région de Mitis, dont la principale ville est Mont-Joli, s'est dotée de ses lettres patentes, lundi dernier, précisant notamment la répartition des votes. La semaine précédente, la MRC gravitant autour de Trois-Pistoles, la MRC des Basques, faisait de même. Dans chaque cas, il s'agit de territoires où il n'y a pas de grandes villes, reconnaît le comité.

## Faites carrière dans la GRC

La GRC vous offre une occasion unique de faire une carrière dont vous pourrez être fier, dans le domaine de l'application de la loi. Si vous répondez aux conditions ci-dessous et si un salaire de départ de \$18 430 vous intéresse, vous pourriez vous tailler un avenir de choix au sein de la GRC. Vous devez, à cette fin:

- être citoyen canadien
  - avoir terminé vos études secondaires ou l'équivalent
  - posséder un permis de conduire valide
  - avoir une conduite exemplaire
  - être en bonne santé
  - posséder une connaissance pratique du français ou de l'anglais
  - être âgé d'au moins 18 ans
- Pour les candidats qui répondent aux conditions essentielles d'admissibilité, la connaissance de la deuxième langue officielle constituera un atout précieux sur le plan des perspectives d'embauche et des possibilités de carrière.

Une fois accepté, vous recevrez une formation intensive dans tous les aspects du travail policier: droit, enquêtes, premiers soins et relations communautaires. C'est une possibilité d'avenir à ne pas manquer. Pour de plus amples renseignements sur la façon de vous joindre à la GRC, remplissez le coupon ci-dessous et postez-le des aujourd'hui. Cette offre d'emploi s'adresse également aux hommes et aux femmes.



GRC RCMP

Le Commissaire Gendarmerie royale du Canada Ottawa (Ontario) K1A 0R2 À l'attention de l'officier responsable du recrutement

NOM: \_\_\_\_\_

RUE: \_\_\_\_\_

VILLE: \_\_\_\_\_

PROVINCE: \_\_\_\_\_ CODE POSTAL: \_\_\_\_\_

Canada

**ANGELE BLANCHARD**  
Docteur en Optométrie  
653-1969  
Sur rendez-vous le jour et le soir

Examen de la vue, rééducation visuelle, optique (verres de contact, lunettes)

**CLINIQUE OPTOMETRIQUE STE-FOY**  
950, de Bourgogne, Ste-Foy  
(Angle Duplessis et Quatre-Bourgeois)

**CLAUDE THIBODEAU**  
5h à 9h a.m.

**GASTON L'HEUREUX**  
9h à 11h a.m.

**l'express CJRP**  
1060  
**MOI, J'EMBARQUE** du lundi au vendredi

**HAUTE MODE L'ORÉAL**

**4.79**  
prix brunet

Nous vous remettons GRATUITEMENT lors de l'achat de L'Oréal Haute Mode une magnifique cape que vous utiliserez à l'application de ce shampooing colorant. Les quantités sont limitées.

**brunet**

LIVRAISON GRATUITE ville et banlieue

MAIL ST-ROCH, Québec 529-5741  
PLACE LAURIER, Ste Foy 656-1712  
PLACE MONT-MARIE, Lauzon 837-9363  
CARREFOUR-Charlesbourg 623-1504  
PLACE L'ORMIÈRE, Neufchâtel 842-9221

Le tribunal leur en refuse la garde

# Des parents veulent récupérer leur bébé



Madame et M. Jules GOSSELIN

**par Fortunat MARCOUX**  
**BLACK-LAKE** — Un jeune couple d'assistés sociaux de Black-Lake tente sans succès depuis plusieurs mois de reprendre la garde de leur enfant Annie maintenant âgée de 17 mois.  
 Le bébé a été retiré à sa mère cinq jours après sa naissance à l'Hôpital Général de l'amiante, le 6 septembre 1979, en vertu de la loi sur la protection de la jeunesse, à cause de l'instabilité des parents et surtout à cause de l'incapacité physique et intellectuelle de la mère.  
 Dans un jugement rendu le 8 avril 1980, le juge Rodolphe Roy, du Tribunal de la jeunesse, a ordonné que l'enfant soit confié à une famille d'accueil pour une période de cinq ans.  
 Le dernier rebondissement dans ce dossier remonte au 28 octobre dernier alors que le même juge autorisait les parents à rendre visite à tous les 15 jours à leur enfant placé dans un foyer nourricier de Thetford, et leur permettait de sortir le bébé deux fois par mois, le lundi entre 13h et 19h,

dans la semaine suivant la visite, en compagnie d'une personne-ressource. L'ordonnance est en vigueur jusqu'au 28 avril 1981.  
 Dans une entrevue qu'ils ont sollicitée auprès du SOLEIL, M. et Mme Jules Gosselin (Nicole Leblanc), âgés respectivement de 24 et 31 ans, veulent sensibiliser l'opinion publique sur leur situation en espérant que cette démarche leur attirera des appuis suffisants en faveur d'une révision du dossier.  
 Les époux Gosselin contestent les jugements de cour rendus contre eux. Nicole reconnaît avoir reçu des traitements à l'hôpital psychiatrique Saint-Julien de Saint-Ferdinand d'Hallifax pendant trois ans à partir de l'âge de 13 ans, souffrant de déficience mentale, de troubles de caractère et de comportement. "Ça remonte à une quinzaine d'années cette histoire-là. Je ne suis pas folle. C'est notre enfant, nous l'aimons et nous voulons la garder", répète-t-elle.  
**Pénible histoire**  
 Nicole a vécu une enfance, une adolescence et une jeunesse malheureuses. Née à la crèche, elle est accueillie par une famille de Lac-au-Saumon, dans la vallée de la Matapédia. Alors qu'elle a 12 ans, ses parents nourriciers l'abandonnent à un orphelinat. Après avoir reçu son congé de l'hôpital psychiatrique, elle passe huit années en foyers nourriciers, soit jusqu'à ce qu'elle obtienne un emploi de ménagère chez une famille de deux enfants à Victoriaville. Deux ans plus tard, elle devient enceinte (elle a 26 ans), et doit abandonner son travail.  
 Nicole termine sa grossesse chez une praticienne sociale dans la région de Thetford. En mars 1977, elle met au monde une fille, Mélissa. Elle renonce à ses droits sur l'enfant qui est confiée à la Sauvegarde de l'enfance. "Je ne pouvais agir autrement. Sans ressource financière, je ne voulais pas que mon enfant subisse un sort aussi pénible que le mien", explique-t-elle.  
 C'est au cours de sa convalescence chez la praticienne sociale que Nicole fait la connaissance de Jules. Quand les choses allaient mal, ce dernier se confiait à la travailleuse sociale qui, aujourd'hui, est à la retraite.  
 Peu de temps après, Nicole va rejoindre Jules à son appartement à Québec. Les deux jeunes gens veulent consacrer leur union devant l'Église catholique mais ils essuient deux refus.  
 Le couple se réfugie à Amqui. Après deux autres mois de concubinage, il se marie devant un prêtre en la paroisse de Saint-Jean-Baptiste. L'événement a lieu le 13 août 1977. Annie naît 25 mois plus tard. Elle est baptisée dans un orphelinat de Québec un mois après sa naissance.  
 Lors du mariage, Jules sait que Nicole a donné naissance à une fille cinq mois plus tôt. "Quand elle me l'a dit, je lui ai répondu que ça ne chan-

geait pas mes sentiments à son égard", souligne-t-il.  
 Après le mariage, le couple veut obtenir la garde de l'enfant (Mélissa). La requête est rejetée le 3 octobre 1977 par le juge Louis-Alfred Ferland, du Tribunal de la jeunesse. A l'époque, Mélissa a sept mois.  
**Le père**  
 Jules Gosselin est le 10e d'une famille de 12 enfants. Il dit avoir une

12e année de scolarité et être capable de pratiquer les métiers de cuisinier, pâtissier et boucher. Il révèle qu'il ne travaille plus parce qu'il est atteint de bronchite asthmatique incurable. Il est devenu fort dépressif après le décès de sa mère en 1973. Il avait 17 ans.  
 Les Gosselin reçoivent des prestations d'aide sociale de \$526 par mois et habitent un modeste 2 1/2 pièces. Le couple ne visite pratiquement plus Annie chez les parents nourriciers. Les relations sont tendues entre les deux familles.

## Un cas pathologique

**THETFORD-MINES** — C'est sur la foi de rapports psychiatriques et de témoignages rendus par des praticiens sociaux et des parents que le juge Rodolphe Roy, du Tribunal de la jeunesse, a refusé, en avril 1980, à Jules et Nicole Gosselin la garde de leur enfant légitime Annie, alors âgée de sept mois.  
 Depuis son mariage à l'été de 1977, le couple a déménagé une soixantaine de fois dont une dizaine de fois pendant la dernière grossesse de Nicole pour fuir des situations devenues impossibles à cause de dettes importantes ou parce qu'il se sentait persécuté par les voisins.  
 Selon les conclusions du psychiatre Pierre Gagné, de l'hôpital de Sherbrooke, lesquelles remontent en novembre 1979, Jules veut la garde de l'enfant "pour réunir comme Notre-Seigneur Jésus-Christ, trois personnes en une" tandis que les arguments avancés par Nicole se résument en ces mots: "C'est pour renforcer notre union, on n'a pas de raison de vivre, ça va nous forcer à avoir une vie normale, on ne mérite pas ça après tout ce qu'on a passé".  
 Le Dr Gagné est catégorique: "La motivation du couple pour avoir la garde d'un enfant est nettement pathologique et ne tient aucunement compte des besoins de l'enfant". Selon lui, il est souhaitable que Nicole cesse d'avoir des enfants dont elle ne pourra jamais s'occuper.



La petite Annie GOSSELIN

n'existe pas de traitement dans ce cas.  
 Le Dr Marcel Binette, psychiatre attaché à l'hôpital psychiatrique Saint-Julien de Saint-Ferdinand d'Hallifax, dont les diagnostics ont été confirmés par le Dr Gagné, soutient que le couple Gosselin n'est pas capable de prendre des décisions, ni des responsabilités, et est inapte à assumer des tâches parentales.  
 Des praticiens sociaux, les parents de Jules et d'autres témoins ont déclaré devant la cour que le couple Gosselin ne pourrait garder un enfant sans un encadrement quelconque, une étroite surveillance, ou une aide continue de l'extérieur.  
 Bien que sympathiques à leur situation, tous les témoins entendus ont dit que personnellement, ils ne prendraient pas le risque de confier la garde d'un enfant aux deux jeunes gens.

## Saint-Marc-des-Carrières Le maire Alcide Rochette était en conflit d'intérêt

par Isabelle JINCHEREAU (collaboration spéciale)

**PORTNEUF** — Pressé par un avis juridique précisant qu'il était nettement en conflit d'intérêt, le maire de Saint-Marc-des-Carrières, M. Alcide Rochette, a démissionné jeudi dernier de son poste de chargé de projet pour le programme d'aide à la remise en état de logements (PAREL) dans Portneuf, un plan parrainé par la Société centrale d'hypothèques et de logement et en marche depuis 1978 dans le comté.  
 Se basant sur une mise au point faite par la SCHL le 22 décembre dernier auprès du conseil de comté et précisant qu'il revient à ce dernier d'administrer le programme PAREL, l'avis juridique, daté du 19 janvier 1981, conclut que le maire Rochette ne peut être à la fois membre du conseil de comté et employé à contrat par ce même conseil. M. Rochette devait opter soit pour sa situation de maire ou d'employé du conseil.  
 Curieusement, ce n'est que le 25 février, date où le journal LE SOLEIL a pris connaissance de l'opinion légale, que le maire Rochette a remis sa démission au comité administratif.  
 Le document, émis par le bureau d'étude Tremblay, Morisset,

Bois et Migneault, de Québec, fait suite aux pressions exercées auprès du secrétaire de la corporation M. Yvan Genest, par le maire de Cap-Santé, M. Roger Dussault, qui s'interrogeait sur l'administration du programme PAREL dans Portneuf et désirait des éclaircissements sur une situation de fait qui lui semblait juridiquement douteuse. Cependant, selon le préfet du comté, M. Paul-Eugène Drolet, il semble qu'aucun des membres du comité administratif n'était au courant des démarches de M. Dussault.  
**Les faits**  
 Recommandé par le conseil de comté auprès de la SCHL, M. Rochette, alors à sa pension, est nommé chargé de projet le 6 juin 1978 grâce à une résolution de la corporation de comté. A ce moment, ladite société verse directement à M. Rochette les honoraires prévus, soit \$400 pour chaque dossier complété.  
 Toutefois, quelques mois plus tard, la société se ravise et décide, pour des raisons techniques, d'émettre les chèques d'honoraires au nom de la corporation de comté. Le conseil de comté adopte donc le 15 novembre 1978 une autre résolution, autorisant cette fois-ci son secrétaire Yvan Genest à ver-

ser les chèques reçus de la SCHL au chargé de projet. Cette manœuvre laisse cependant quelques maires sceptiques mais cela ne va pas plus loin.  
**On s'interroge**  
 C'est finalement le maire Roger Dussault de Cap-Santé, qui, élu en 1979, demande par la voix de deux lettres expédiées le 21 novembre 1980, puis le 12 janvier 1981 au secrétaire de comté, des explications sur l'administration du programme.  
 Sans vouloir attaquer qui que ce soit, M. Dussault se dit surpris que depuis novembre 1979, aucune des minutes des procès-verbaux des réunions du conseil de comté ne relatent les détails des dépenses de M. Rochette.  
 Compte tenu du fait que ce dernier perçoit des sommes relativement importantes depuis 1978 (au-delà de \$35,000 pour l'aboutissement d'une centaine de dossiers en 1980), le maire Dussault prétend qu'une telle somme aurait pu être utilisée autrement par le conseil de comté.  
 Il appartiendra aux 36 maires du conseil réunis le 11 mars de faire la lumière sur cet imbroglio et de décider comment le poste de chargé de projet sera comblé.

**PEANUTS**

**SCAMP**

**LA JUNGLE EN FOLIE**

**HAGAR L'HORRIBLE**

**MUTT et JEFF**

**BLONDINETTE**

**SOURIS MIQUETTE**

**LES PIERRAFEU**

# Grève des transports en commun sur la rive sud

## Le "bon peuple" reste impassible

par Jean-Charles GRÉNIER

A 400.000 reprises, les usagers du transport en commun de la rive sud de Québec se sont retrouvés Gros-Jean comme devant à cause de l'absence de service d'autobus depuis le 2 décembre dernier, date du déclenchement de la grève des 30 chauffeurs de la Corporation inter-

communale de transport de la Rive-Sud de Québec (CITRSQ).

Aux arrêts d'autobus, à Saint-Romuald, à Saint-David, à Lauzon, à Charny ou encore à Lévis, les automobiles stationnées ont pris la relève des files d'attente de voyageurs. A l'occasion, quelques "pouceux", des jeunes surtout, étudiants ou tra-

vailleurs, s'affichent près des indications d'arrêt des autobus et sollicitent la bienveillance hésitante des automobilistes.

Pourtant, sur la rive sud, pas de grondement d'insatisfaction. Les hommes politiques peuvent pavaner, y aller de leurs déclarations, le "bon peuple" ne se lamente pas de son sort.

La grève et les pourparlers, qui tournent en rond depuis trois mois, privent les 5.000 usagers quotidiens de leur service de transport en commun. Ils sont mécontents mais se font une raison.

Daniel Lavoie, un jeune travailleur en chômage de Québec, suit des cours à la polyvalente de Lévis. Auparavant, à sa sortie du traversier,

il empruntait le service d'autobus. Depuis décembre, il se rabat sur les services de taxis. Il lui en coûte quelques dollars de plus par semaine. Il ne s'en plaint guère si ce n'est de la tendance des chauffeurs de taxis à prendre plusieurs passagers à bord de leur véhicule.

Une jeune fille, Chantal Deslauriers, de Lévis, est étudiante à Québec au Pavillon de la coiffure. Ses parents viennent la cueillir à la gare de Lévis à son arrivée par le traversier. Si cela leur est impossible, elle recourt au service de taxi. Entre-temps, comme bien des usagers de transports en commun de la rive sud, elle apparaît fort peu préoccupée par le dérangement occasionné depuis la grève.

Marcel McNicoll, de Lauzon, s'adapte bien aux circonstances. Il fait du "pouce" et il estime fort bonne la réponse des automobilistes. Du moins de Lauzon jusqu'à la traverse. Mais, pour circuler plus avant dans Lévis, il rencontre des difficultés car les automobilistes sont hésitants à offrir une place aux gens dont ils ignorent la destination précise.

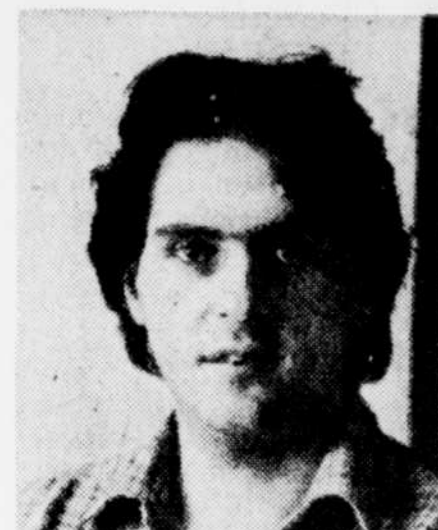
Les usagers ne sautent pas de joie pour autant même s'ils ne se lamentent pas trop.

Les plus heureux, ce sont les chauffeurs de taxis qui admettent volontiers faire de bien meilleures affaires depuis le déclenchement de la grève. Les rigueurs de décembre leur ont amené nombre de clients mais

l'achalandage a diminué avec les beaux jours.

Marcel Leclerc, de Lévis, de la Coop de taxis, avoue, quant à lui, que la clientèle est plus nombreuse aux heures de pointe. Son confrère, Alain Comeau, des taxis Rive-Sud 3.000, est plus précis. Il évalue l'augmentation de la clientèle aux environs de 50 pour 100 avec une période d'intensité les mercredi, jeudi et vendredi.

Aujourd'hui, au moment où commence le quatrième mois de grève, les usagers ont le moral au beau fixe, les chauffeurs de taxis font tinter avec joie leur taximètre et seuls les grévistes, avec les commerçants, trouvent le temps bien long.



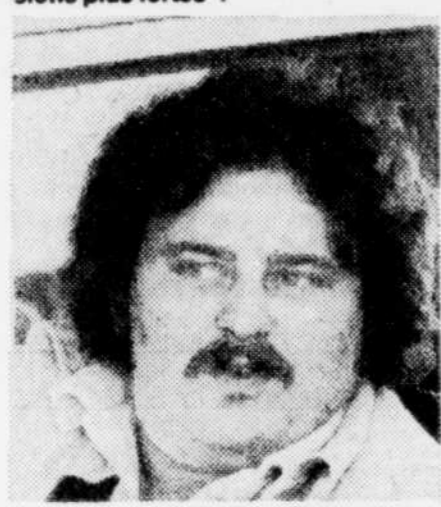
Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve  
André Guay: "Il faut se regrouper".



Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve  
Céline Bégin: "Ça prend des pressions plus fortes".



Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve  
Pat Métivier: "Il nous faut des autobus".



Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve  
Alain Comeau: "De 50 à 60 pour 100 de clients en plus".

## Les commerçants se lamentent

(par J.-C. G.) — Les usagers des transports en commun de la Rive-Sud se montrent impassibles devant la grève qui les prive d'autobus mais les commerçants commencent à montrer les dents.

Et ils ne sont pas seuls. Un jeune homme de la Rive-Sud, André Guay, qui avait mis sur pied un comité lors de l'abandon par la Corporation intercommunale de transport de la Rive-Sud de Québec, de son service le dimanche a relancé son action et a entrepris de convoquer les principaux intervenants, à l'exception des parties impliquées dans le conflit, à une rencontre dans les jours qui suivent.

Son objectif, face à une certaine apathie du public consommateur, est de regrouper les porte-parole des groupes touchés par le conflit afin d'unir leurs voix et donner ainsi plus de poids à leurs interventions.

Cela lui apparaît nécessaire car les hommes politiques et les parties au litige sont demeurés sourds aux attentes des usagers.

Son avis semble partagé par la directrice générale des Galeries Chagnon, Céline Bégin. Celle-ci espère que les pressions se feront plus fortes et qu'une solution intervienne dans ce conflit patronal-ouvrier. Elle espère d'autant plus cette intensification des pressions qu'une pétition, signée par plus de 400 personnes des Galeries Chagnon et réclamant des pourparlers plus actifs, est demeurée sans réponse de M. Jean-Marc Lessard, président de la Corporation intercommunale de transport de la Rive-Sud de Québec.

Car même si le chiffre d'affaires aux Galeries Chagnon progresse, Céline Bégin estime que cette progression serait supérieure n'était-ce du conflit. "Et, en plus, souligne-t-elle, au cours d'une entrevue, bien des employés du centre commercial régional, éprouvent des difficultés à se véhiculer".

Aux Galeries Rond-Point, Pat Métivier, porte-parole des commerçants, juge la situation plus catastrophique, avouant que les affaires fonctionnent au ralenti. "Notre clientèle a besoin d'un service d'autobus", affirme Pat Métivier qui ne se cache pas pour faire savoir qu'il entend accentuer les pressions afin de provoquer un retour à la normale dans le transport en commun sur la Rive-Sud.

Et la Chambre de commerce emboîte le pas ayant chargé son président Jacques Bégin d'étudier le problème même si les membres de cet organisme n'ont pas jeté les hauts cris jusqu'à ce jour.

Situation que veut changer André Guay avec le regroupement des personnes touchées par ce conflit. Situation qui sera peut-être difficile à changer face à une certaine apathie du public qu'il illustre fort bien le peu d'intérêt soulevé par une rencontre avec les porte-parole syndicaux au Lévis-Lauzon où seulement une quarantaine d'étudiants se sont présentés sur une possibilité de 2.700 même si ce sont eux, les étudiants, qui sont le plus affectés par l'absence de transport en commun.



Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve  
Marcel Leclerc: "C'est plus achalandé aux heures de pointe".



Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve  
Daniel Lavoie: "Ça me coûte quelques dollars de plus par semaine".



Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve  
Chantal Deslauriers: "Ou je demande à mes parents ou je prends un taxi".



Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve  
Marcel McNicoll: "Sur le pouce, ça va assez bien".

## Guerre d'usure

par Gilles PEPIN

du bureau du SOLEIL. LEVIS — Les horaires de travail, les mesures disciplinaires, les procédures de griefs et toutes les clauses à incidence monétaire sont au coeur du conflit, qui prive les citoyens de la rive sud de Québec du service de transport en commun, depuis le 2 décembre 1980.

Le syndicat des quelque 30 chauffeurs en grève ne veut perdre aucun droit acquis du temps où le service était assuré par une entreprise privée.

La Corporation intercommunale de transport de la rive sud de Québec (CITRSQ), qui a acheté les actifs de la société Autobus Lévis Inc., le 9 janvier 1980, soit neuf jours après l'expiration du contrat de travail des conducteurs d'autobus, veut s'assurer l'exercice entier du droit de gréance.

Jusqu'au 19 janvier, jour où la partie patronale a abandonné sa demande de conducteurs occasionnels et à temps partiel, il n'y a pratiquement pas eu de négociation. Il s'en est suivi un déblocage, mais la discussion, après l'acceptation de certaines clauses normatives, est retombée graduellement au point mort.

Dans ce climat de guerre d'usure, la partie syndicale a fait une contreproposition, le 12 février, en présentant un nouveau texte relatif aux horaires de travail.

Les négociateurs ne se sont pas rencontrés depuis ce temps. La pro-

chaine rencontre est prévue pour demain, en soirée; plusieurs administrateurs de la corporation intercommunale se proposent d'y participer, répondant ainsi à l'appel du comité syndical de négociation.

Faut se parler...

Le dialogue semble avoir été très difficile depuis le début. Sera-t-il facilité par cette présence patronale accrue à la table de négociation? Pour l'instant, les deux parties misent sur cette participation, bien que chacune se garde bien de manifester de l'optimisme.

"Tant que le dialogue existe, on peut entretenir l'espoir d'une conclusion, disait, la semaine dernière, le président de la CITRSQ, M. Jean-Marc Lessard, en rejetant, pour le moment, la possibilité de faire intervenir un médiateur.

"Il n'est pas question de confier à une tierce partie la décision dans ce conflit, du moins tant que le dialogue se poursuivra", ajoutait M. Lessard.

Le président du syndicat, M. Benoit Alain, a manifesté une attitude semblable, en déclarant au SOLEIL: "A se parler, on peut venir à s'entendre".

Il semble déjà évident, cependant, que la rencontre prévue pour demain ne pourra marquer grands points. La partie patronale, a-t-on appris de bonne source, rédige un nouveau texte concernant les horaires

de travail, ce qui constitue, actuellement, la clause fondamentale pour le progrès des négociations.

## Faites carrière dans la GRC

La GRC vous offre une occasion unique de faire une carrière dont vous pourrez être fier, dans le domaine de l'application de la loi.

Si vous répondez aux conditions ci-dessus et si un salaire de départ de \$18 430 vous intéresse, vous pourriez vous tailler un avenir de choix au sein de la GRC. Vous devez, à cette fin:

- être citoyen canadien
- avoir terminé vos études secondaires ou l'équivalent
- posséder un permis de conduire valide
- avoir une conduite exemplaire et être en bonne santé
- posséder une connaissance pratique du français ou de l'anglais
- être âgé d'au moins 18 ans.

Pour les candidats qui répondent aux conditions essentielles d'admissibilité, la connaissance de la deuxième langue officielle constituera un atout précieux sur le plan des perspectives d'embauche et des possibilités de carrière.

Une fois accepté, vous recevrez une formation intensive dans tous les aspects du travail policier: droit, enquêtes, premiers soins et relations communautaires. C'est une possibilité d'avenir à ne pas manquer. Pour de plus amples renseignements sur la façon de vous joindre à la GRC, remplissez le coupon ci-dessous et postez-le dès aujourd'hui. Cette offre d'emploi s'adresse également aux hommes et aux femmes.



GRC RCMP

Le Commissaire Gendarmerie royale du Canada Ottawa (Ontario) K1A 0R2 A l'attention de l'officier responsable du recrutement

NOM .....

RUE .....

VILLE .....

PROVINCE .....

CODE POSTAL .....

Canada

**ANGELE BLANCHARD**  
Docteur en Optométrie  
653-1969  
Sur rendez-vous le jour et le soir  
Examen de la vue, rééducation visuelle, optique (verres de contact, lunettes)  
**CLINIQUE OPTOMETRIQUE STE-FOY**  
950, de Bourgoine, Ste-Foy  
(Angle Duplessis et Quatre-Bourgeois)

**CLAUDE THIBODEAU**  
5h à 9h a.m.

**GASTON L'HEUREUX**  
9h à 11h a.m.

**l'express C.J.R.P.**  
1080  
**MOI, J'EMBARQUE** du lundi au vendredi

**HAUTE MODE L'ORÉAL**

Nous vous remettons GRATUITEMENT lors de l'achat de L'Oréal Haute Mode une magnifique cape que vous utiliserez à l'application de ce shampooing colorant. Les quantités sont limitées.

**brunet**

LIVRAISON GRATUITE ville et banlieue

MAIL ST ROCH, Québec 529-5741  
PLACE LAURIER, Ste Foy 656-1712  
PLACE MONT-MARIE, Lauzon 837-9363  
CARREFOUR Charlesbourg 623-1504  
PLACE L'ORMIÈRE, Neuchâtel 842-9221

Le tribunal leur en refuse la garde

# Des parents veulent récupérer leur bébé

par Fortunat MARCOUX

**BLACK-LAKE** — Un jeune couple d'assistés sociaux de Black-Lake tente sans succès depuis plusieurs mois de reprendre la garde de leur enfant Annie maintenant âgée de 17 mois.

Le bébé a été retiré à sa mère cinq jours après sa naissance à l'hôpital

Général de l'amiante, le 6 septembre 1979, en vertu de la loi sur la protection de la jeunesse, à cause de l'instabilité des parents et surtout à cause de l'incapacité physique et intellectuelle de la mère.

Dans un jugement rendu le 8 avril 1980, le juge Rodolphe Roy, du Tribunal de la jeunesse, a ordonné que l'enfant soit confié à une famille

d'accueil pour une période de cinq ans.

Le dernier rebondissement dans ce dossier remonte au 28 octobre dernier alors que le même juge autorisait les parents à rendre visite à tous les 15 jours à leur enfant placé dans un foyer nourricier de Thetford, et leur permettait de sortir le bébé deux fois par mois, le lundi entre 13h et 19h,

dans la semaine suivant la visite, en compagnie d'une personne-ressource. L'ordonnance est en vigueur jusqu'au 28 avril 1981.

Dans une entrevue qu'ils ont sollicitée auprès du SOLEIL, M. et Mme Jules Gosselin (Nicole Leblanc), âgés respectivement de 24 et 31 ans, veulent sensibiliser l'opinion publique sur leur situation en espérant que cette démarche leur attirera des appuis suffisants en faveur d'une révision du dossier.

Les époux Gosselin contestent les jugements de cour rendus contre eux. Nicole reconnaît avoir reçu des traitements à l'hôpital psychiatrique Saint-Julien de Saint-Ferdinand d'Halifax pendant trois ans à partir de l'âge de 13 ans, souffrant de déficience mentale, de troubles de caractère et de comportement. "Ça remonte à une quinzaine d'années cette histoire-là. Je ne suis pas folle. C'est notre enfant, nous l'aimons et nous voulons la garder", répète-t-elle.

### Pénible histoire

Nicole a vécu une enfance, une adolescence et une jeunesse malheureuses. Née à la crèche, elle est accueillie par une famille de Lac-au-Saumon, dans la vallée de la Matapédia. Alors qu'elle a 12 ans, ses parents nourriciers l'abandonnent à un orphelinat. Après avoir reçu son congé de l'hôpital psychiatrique, elle passe huit années en foyers nourriciers, soit jusqu'à ce qu'elle obtienne un emploi de ménagère chez une famille de deux enfants à Victoriaville. Deux ans plus tard, elle devient enceinte (elle a 26 ans), et doit abandonner son travail.

Nicole termine sa grossesse chez une praticienne sociale dans la région de Thetford. En mars 1977, elle met au monde une fille, Mélissa. Elle renonce à ses droits sur l'enfant qui est confiée à la Sauvegarde de l'enfance. "Je ne pouvais agir autrement. Sans ressource financière, je ne voulais pas que mon enfant subisse un sort aussi pénible que le mien", explique-t-elle.

C'est au cours de sa convalescence chez la praticienne sociale que Nicole fait la connaissance de Jules. Quand les choses allaient mal, ce dernier se confiait à la travailleuse sociale qui, aujourd'hui, est à la retraite.

Peu de temps après, Nicole va rejoindre Jules à son appartement à Québec. Les deux jeunes gens veulent consacrer leur union devant l'Église catholique mais ils essuient deux refus.

Le couple se réfugie à Amqui. Après deux autres mois de concubinage, il se marie devant un prêtre en la paroisse de Saint-Jean-Baptiste. L'événement a lieu le 13 août 1977. Annie naît 25 mois plus tard. Elle est baptisée dans un orphelinat de Québec un mois après sa naissance.

Lors du mariage, Jules sait que Nicole a donné naissance à une fille cinq mois plus tôt. "Quand elle me l'a dit, je lui ai répondu que ça ne chan-

geait pas mes sentiments à son égard", souligne-t-il.

Après le mariage, le couple veut obtenir la garde de l'enfant (Mélissa). La requête est rejetée le 3 octobre 1977 par le juge Louis-Alfred Ferland, du Tribunal de la jeunesse. A l'époque, Mélissa a sept mois.

### Le père

Jules Gosselin est le 10e d'une famille de 12 enfants. Il dit avoir une

12e année de scolarité et être capable de pratiquer les métiers de cuisinier, pâtissier et boucher. Il révèle qu'il ne travaille plus parce qu'il est atteint de bronchite asthmatique incurable. Il est devenu fort dépressif après le décès de sa mère en 1973. Il avait 17 ans.

Les Gosselin reçoivent des prestations d'aide sociale de \$526 par mois et habitent un modeste 2 1/2 pièces. Le couple ne visite pratiquement plus Annie chez les parents nourriciers. Les relations sont tendues entre les deux familles.

## Un cas pathologique

**THETFORD-MINES** — C'est sur la foi de rapports psychiatriques et de témoignages rendus par des praticiens sociaux et des parents que le juge Rodolphe Roy, du Tribunal de la jeunesse, a refusé, en avril 1980, à Jules et Nicole Gosselin la garde de leur enfant légitime Annie, alors âgée de sept mois.

Depuis son mariage à l'été de 1977, le couple a déménagé une soixantaine de fois dont une dizaine de fois pendant la dernière grossesse de Nicole pour fuir des situations devenues impossibles à cause de dettes importantes ou parce qu'il se sentait persécuté par les voisins.

Selon les conclusions du psychiatre Pierre Gagné, de l'hôpital de Sherbrooke, lesquelles remontent en novembre 1979, Jules veut la garde de l'enfant "pour réunir comme Notre-Seigneur Jésus-Christ, trois personnes en une" tandis que les arguments avancés par Nicole se résument en ces mots: "C'est pour renforcer notre union, on n'a pas de raison de vivre, ça va nous forcer à avoir une vie normale, on ne mérite pas ça après tout ce qu'on a passé".

Le Dr Gagné est catégorique: "La motivation du couple pour avoir la garde d'un enfant est nettement pathologique et ne tient aucunement compte des besoins de l'enfant". Selon lui, il est souhaitable que Nicole cesse d'avoir des enfants dont elle ne pourra jamais s'occuper.

Selon le psychiatre, les parents ressentent des troubles psychiatriques sérieux. Dans le cas de Nicole, la condition ne semble pas être différente de ce qu'elle était il y a quelques années. Elle a le raisonnement d'un enfant de 10 ans, a une attitude et des propos dénotant un taux de frustration peu élevé et un niveau d'agressivité important. Quant à Jules, il est d'une immaturité affective importante. Il a un quotient intellectuel qui, cliniquement, le situe près de la débilite légère. Il est très dépendant de Nicole. Jules présente aussi un syndrome de Klinefelter résultant en des troubles de comportement et de personnalité; il



La petite Annie GOSSELIN

n'existe pas de traitement dans ce cas. Le Dr Marcel Binette, psychiatre attaché à l'hôpital psychiatrique Saint-Julien de Saint-Ferdinand d'Halifax, dont les diagnostics ont été confirmés par le Dr Gagné, soutient que le couple Gosselin n'est pas capable de prendre des décisions, ni des responsabilités, et est incapable d'assumer des tâches parentales.

Des praticiens sociaux, les parents de Jules et d'autres témoins ont déclaré devant la cour que le couple Gosselin ne pourrait garder un enfant sans un encadrement quelconque, une étroite surveillance, ou une aide continue de l'extérieur.

Bien que sympathiques à leur situation, tous les témoins entendus ont dit que personnellement, ils ne prendraient pas le risque de confier la garde d'un enfant aux deux jeunes gens.



Madame et M. Jules GOSSELIN

Selon René Lévesque

## Réouverture éventuelle des Industries de L'Islet

par Réal LABERGE

Le premier ministre du Québec, M. René Lévesque a indiqué la semaine dernière, à La Pocatière, qu'il y avait de bonnes chances de réactiver Les Industries L'Islet, dont la fermeture a fait 300 chômeurs.

"Quelque chose s'en vient" a déclaré le chef du gouvernement à environ 350 employés de la firme Bombardier jeudi dernier, qu'il visitait.

Il y a lieu de mentionner que la Société de développement industriel du Québec (SDI) lancera le 10 mars des appels d'offres, pour la disposition des biens de cette usine.

Le milieu réclame une vente en bloc, en vue d'une relance, sous forme d'une coopérative projetée par les travailleurs et la Centrale des syndicats démocratiques.

Au sujet de la fermeture récente d'une autre entreprise industrielle régionale, celle de l'abbatoir de poulets Rocco, de Saint-Roch-des-Aulnaies, qui a fait 45 nouveaux chômeurs, le premier ministre a parlé de maladministration, d'un déficit accumulé de \$800.000, d'efforts de Soqua dont on n'a pas satisfait les conditions de rééchappage, de problèmes de production, pour remarquer enfin qu'il n'y avait pas de solutions miracles capables de sauver toutes les industries en difficulté du Québec.

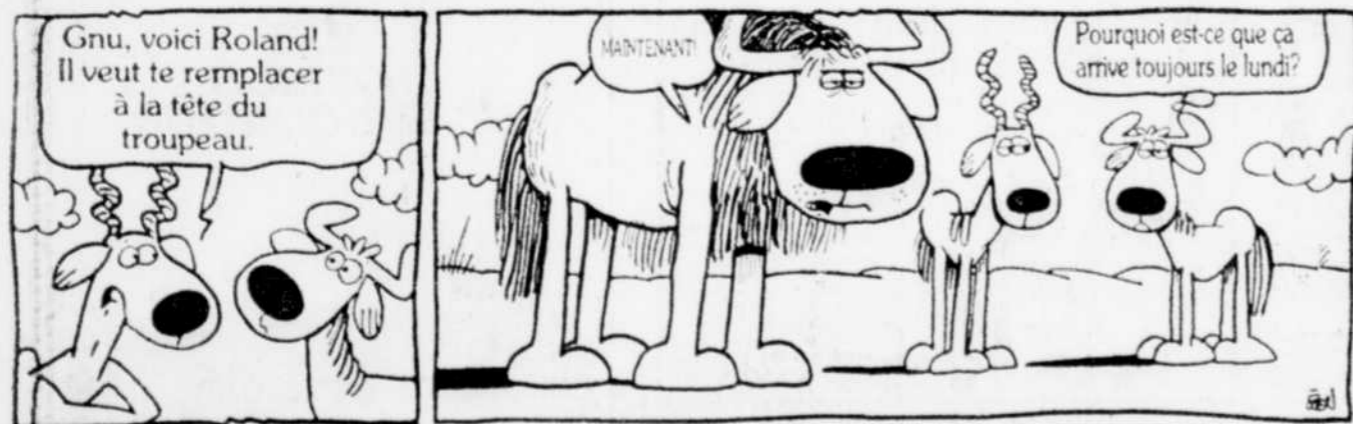
A d'autres questions, notamment au sujet de coupures effectuées au programme d'éducation Passe-Partout pour les enfants de quatre ans, ou de la demande d'un budget supplémentaire de \$500.000 pour conserver à l'amphithéâtre du cégep de La Pocatière sa vocation d'unique salle de spectacle d'envergure dans cette région, le premier ministre a admis ne pas avoir été informé de ces revendications.

Le député péquiste de Kamouraska-Témiscouata, M. Léonard Lévesque, a par contre affirmé que la question de l'amphithéâtre de La Pocatière sera étudiée par le Conseil des ministres cette semaine, "en priorité sur six autres projets culturels du genre."

### PEANUTS



### LA JUNGLE EN FOLIE



### MUTT et JEFF



### SOURIS MIQUETTE



### SCAMP



### HAGAR L'HORRIBLE



### BLONDINETTE



### LES PIERRAFEU



# Grève des transports en commun sur la rive sud

## Le "bon peuple" reste impassible

par Jean-Charles GRENIER

A 400.000 reprises, les usagers du transport en commun de la rive sud de Québec se sont retrouvés Gros-Jean comme devant à cause de l'absence de service d'autobus depuis le 2 décembre dernier, date du déclenchement de la grève des 30 chauffeurs de la Corporation inter-

termunicipale de transport de la Rive-Sud de Québec (CITRSQ).

Aux arrêts d'autobus, à Saint-Romuald, à Saint-David, à Lauzon, à Charny ou encore à Lévis, les automobiles stationnées ont pris la relève des files d'attente de voyageurs. A l'occasion, quelques "pouceux", des jeunes surtout, étudiants ou tra-

vailleurs, s'affichent près des indications d'arrêt des autobus et sollicitent la bienveillance hésitante des automobilistes.

Pourtant, sur la rive sud, pas de grondement d'insatisfaction. Les hommes politiques peuvent pavaner, y aller de leurs déclarations, le "bon peuple" ne se lamente pas de son sort.

La grève et les pourparlers, qui tournent en rond depuis trois mois, privent les 5.000 usagers quotidiens de leur service de transport en commun. Ils sont mécontents mais se font une raison.

Daniel Lavoie, un jeune travailleur en chômage de Québec, suit des cours à la polyvalente de Lévis. Auparavant, à sa sortie du traversier,

il empruntait le service d'autobus. Depuis décembre, il se rabat sur les services de taxis. Il lui en coûte quelques dollars de plus par semaine. Il ne s'en plaint guère si ce n'est de la tendance des chauffeurs de taxis à prendre plusieurs passagers à bord de leur véhicule.

Une jeune fille, Chantal Deslauriers, de Lévis, est étudiante à Québec au Pavillon de la coiffure. Ses parents viennent la cueillir à la gare de Lévis à son arrivée par le traversier. Si cela leur est impossible, elle recourt au service de taxi. Entre-temps, comme bien des usagers des transports en commun de la rive sud, elle apparaît fort peu préoccupée par le dérangement occasionné depuis la grève.

Marcel McNicoll, de Lauzon, s'adapte bien aux circonstances. Il fait du "pouce" et il estime fort bonne la réponse des automobilistes. Du moins de Lauzon jusqu'à la traverse. Mais, pour circuler plus avant dans Lévis, il rencontre des difficultés car les automobilistes sont hésitants à offrir une place aux gens dont ils ignorent la destination précise.

Les usagers ne sautent pas de joie pour autant même s'ils ne se lamentent pas trop.

Les plus heureux, ce sont les chauffeurs de taxis qui admettent volontiers faire de bien meilleures affaires depuis le déclenchement de la grève. Les rigueurs de décembre leur ont amené nombre de clients mais

l'achalandage a diminué avec les beaux jours.

Marcel Leclerc, de Lévis, de la Coop de taxis, avoue, quant à lui, que la clientèle est plus nombreuse aux heures de pointe. Son confrère, Alain Comeau, des taxis Rive-Sud 3.000, est plus précis. Il évalue l'augmentation de la clientèle aux environs de 50 pour 100 avec une période d'intensité les mercredi, jeudi et vendredi.

Aujourd'hui, au moment où commence le quatrième mois de grève, les usagers ont le moral au beau fixe, les chauffeurs de taxis font tinter avec joie leur taximètre et seuls les grévistes, avec les commerçants, trouvent le temps bien long.



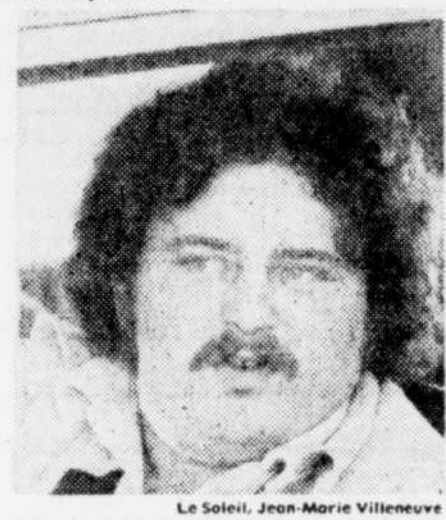
Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve  
André Guay: "Il faut se regrouper".



Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve  
Céline Bégin: "Ça prend des pressions plus fortes".



Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve  
Pat Métivier: "Il nous faut des autobus".



Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve  
Alain Comeau: "De 50 à 60 pour 100 de clients en plus".

## Les commerçants se lamentent

(par J.-C. G.) — Les usagers des transports en commun de la Rive-Sud se montrent impassibles devant la grève qui les prive d'autobus mais les commerçants commencent à montrer les dents.

Et ils ne sont pas seuls. Un jeune homme de la Rive-Sud, André Guay, qui avait mis sur pied un comité lors de l'abandon par la Corporation intermunicipale de transport de la Rive-Sud de Québec, de son service le dimanche a relancé son action et a entrepris de convoquer les principaux intervenants, à l'exception des parties impliquées dans le conflit, à une rencontre dans les jours qui suivent.

Son objectif, face à une certaine apathie du public consommateur, est de regrouper les porte-parole des groupes touchés par le conflit afin d'unir leurs voix et donner ainsi plus de poids à leurs interventions.

Cela lui apparaît nécessaire car les hommes politiques et les parties au litige sont demeurés sourds aux attentes des usagers.

Son avis semble partagé par la directrice générale des Galeries Chagnon, Céline Bégin. Celle-ci espère que les pressions se feront plus fortes et qu'une solution intervienne dans ce conflit patronal-ouvrier. Elle espère d'autant plus cette intensification des pressions qu'une pétition, signée par plus de 400 personnes des Galeries Chagnon et réclamant des pourparlers plus actifs, est demeurée sans réponse de M. Jean-Marc Lessard, président de la Corporation intermunicipale de transport de la Rive-Sud de Québec.

Car même si le chiffre d'affaires aux Galeries Chagnon progresse, Céline Bégin estime que cette progression serait supérieure n'était-ce du conflit. "Et, en plus, souligne-t-elle, au cours d'une entrevue, bien des employés du centre commercial régional, éprouvent des difficultés à se véhiculer".

Aux Galeries Rond-Point, Pat Métivier, porte-parole des commerçants, juge la situation plus catastrophique, avouant que les affaires fonctionnent au ralenti. "Notre clientèle a besoin d'un service d'autobus", affirme Pat Métivier qui ne se cache pas pour faire savoir qu'il entend accentuer les pressions afin de provoquer un retour à la normale dans le transport en commun sur la Rive-Sud.

Et la Chambre de commerce emboîte le pas ayant chargé son président Jacques Bégin d'étudier le problème même si les membres de cet organisme n'ont pas jeté les hauts cris jusqu'à ce jour.

Situation que veut changer André Guay avec le regroupement des personnes touchées par ce conflit. Situation qui sera peut-être difficile à changer face à une certaine apathie du public qu'illustre fort bien le peu d'intérêt soulève par une rencontre avec les porte-parole syndicaux au Lévis-Lauzon où seulement une quarantaine d'étudiants se sont présentés sur une possibilité de 2.700 même si ce sont eux, les étudiants, qui sont le plus affectés par l'absence de transport en commun.



Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve  
Marcel Leclerc: "C'est plus achalandé aux heures de pointe".



Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve  
Daniel Lavoie: "Ça me coûte quelques dollars de plus par semaine".



Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve  
Chantal Deslauriers: "Ou je demande à mes parents ou je prends un taxi".



Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve  
Marcel McNicoll: "Sur le pouce, ça va assez bien".

## Guerre d'usure

par Gilles PEPIN

du bureau du SOLEIL  
LEVIS — Les horaires de travail, les mesures disciplinaires, les procédures de griefs et toutes les clauses à incidence monétaire sont au cœur du conflit, qui prive les citoyens de la rive sud de Québec du service de transport en commun, depuis le 2 décembre 1980.

Le syndicat des quelque 30 chauffeurs en grève ne veut perdre aucun droit acquis du temps où le service était assuré par une entreprise privée.

La Corporation intermunicipale de transport de la rive sud de Québec (CITRSQ), qui a acheté les actifs de la société Autobus Lévis Inc., le 9 janvier 1980, soit neuf jours après l'expiration du contrat de travail des conducteurs d'autobus, veut s'assurer l'exercice entier du droit de gérance.

Jusqu'au 19 janvier, jour où la partie patronale a abandonné sa demande de conducteurs occasionnels et à temps partiel, il n'y a pratiquement pas eu de négociation. Il s'en est suivi un déblocage, mais la discussion, après l'acceptation de certaines clauses normatives, est retombée graduellement au point mort.

Dans ce climat de guerre d'usure, la partie syndicale a fait une contreproposition, le 12 février, en présentant un nouveau texte relatif aux horaires de travail.

Les négociateurs ne se sont pas rencontrés depuis ce temps. La pro-

chaine rencontre est prévue pour demain, en soirée; plusieurs administrateurs de la corporation intermunicipale se proposent d'y participer, répondant ainsi à l'appel du comité syndical de négociation.

Faut se parler...

Le dialogue semble avoir été très difficile depuis le début. Sera-t-il facilité par cette présence patronale accrue à la table de négociation? Pour l'instant, les deux parties misent sur cette participation, bien que chacune se garde bien de manifester de l'optimisme.

"Tant que le dialogue existe, on peut entretenir l'espoir d'une conclusion, disait, la semaine dernière, le président de la CITRSQ, M. Jean-Marc Lessard, en rejetant, pour le moment, la possibilité de faire intervenir un médiateur.

"Il n'est pas question de confier à une tierce partie la décision dans ce conflit, du moins tant que le dialogue se poursuivra", ajoutait M. Lessard.

Le président du syndicat, M. Benoit Alain, a manifesté une attitude semblable, en déclarant au SOLEIL: "A se parler, on peut venir à s'entendre".

Il semble déjà évident, cependant, que la rencontre prévue pour demain ne pourra marquer grands points. La partie patronale, a-t-on appris de bonne source, rédige un nouveau texte concernant les horaires

de travail, ce qui constitue, actuellement, la clause fondamentale pour le progrès des négociations.

## Faites carrière dans la GRC

La GRC vous offre une occasion unique de faire une carrière dont vous pourriez être fier, dans le domaine de l'application de la loi. Si vous répondez aux conditions ci-dessous et si un salaire de départ de \$18 430 vous intéresse, vous pourriez vous tailler un avenir de choix au sein de la GRC. Vous devez, à cette fin:

- être citoyen canadien
- avoir terminé vos études secondaires ou l'équivalent
- posséder un permis de conduire valide et être en bonne santé
- posséder une connaissance pratique du français ou de l'anglais
- être âgé d'au moins 18 ans.

Pour les candidats qui répondent aux conditions essentielles d'admissibilité, la connaissance de la deuxième langue officielle constituera un atout précieux sur le plan des perspectives d'embauche et des possibilités de carrière.

Une fois acceptée, vous recevrez une formation intensive dans tous les aspects du travail policier: droit, enquêtes, premiers soins et relations communautaires. C'est une possibilité d'avenir à ne pas manquer. Pour de plus amples renseignements sur la façon de vous joindre à la GRC, remplissez le coupon ci-dessous et postez-le dès aujourd'hui.

Cette offre d'emploi s'adresse également aux hommes et aux femmes.



GRC RCMP

Le Commissaire  
Gendarmier royale  
du Canada  
Ottawa (Ontario) K1A 0R2  
À l'attention de l'officier  
responsable du recrutement

NOM \_\_\_\_\_

PRÉNOM \_\_\_\_\_

VILLE \_\_\_\_\_

PROVINCE \_\_\_\_\_

CODE POSTAL \_\_\_\_\_

Canada

**ANGELE BLANCHARD**  
Docteur en Optométrie  
653-1969

Sur rendez-vous le jour et le soir

Examen de la vue, rééducation visuelle optique (verres de contact, lunettes)

**CLINIQUE OPTOMETRIQUE STE-FOY**  
950, de Bourgogne, Ste-Foy  
(Angle Duplessis et Quatre-Bourgeois)

**CLAUDE THIBODEAU**  
8h à 9h a.m.

**GASTON L'HEUREUX**  
9h à 11h a.m.

**l'express CjRP**  
1060

**MOI, J'EMBARQUE** du lundi au vendredi

**HAUTE MODE L'ORÉAL**

**4.79**  
prix brunet

Nous vous remettons GRATUITEMENT lors de l'achat de L'Oréal Haute Mode une magnifique cape que vous utiliserez à l'application de ce shampooing colorant. Les quantités sont limitées.

**brunet**

LIVRAISON GRATUITE ville et banlieue

MAIL ST ROCH, Québec 529-5741  
PLACE LAURIER, Ste Foy 656-1712  
PLACE MONT-MARIE, Lauzon 837-9363  
CARREFOUR Charlesbourg 623-1504  
PLACE L'ORMIÈRE, Neufchatel 842-9221

# Eric Tabarly laisse entendre que la course Québec-St-Malo l'intéresse

par Roch DESGAGNE  
La plupart des gens qui l'abordent le décrivent comme un taciturne, un solitaire, un personnage peu communicatif. Pourtant, Eric Tabarly exprime bien ce qu'il est: un marin, un navigateur, un grand sportif prudent, sans doute plus jasant

avec des collègues qu'avec les gens et les reporters qui le submergent de questions.

Eric Tabarly participera à la course Québec-Saint-Malo en 1984, "même si c'est encore loin pour faire des projections", comme il dit.

A travers les quelques confidences qu'il échappe, au cours d'une conférence de presse improvisée, on sent que Tabarly le navigateur est piqué au vif, et que la traversée à rebours du découvrer du Canada commence à l'intriguer déjà... dangereusement pour ses adversaires.

Les organisateurs de la traversée transatlantique Québec-Saint-Malo comptent sur la participation du célèbre Skipper, et Tabarly ne paraît pas du tout enclin à quitter la compétition ni à laisser tomber un tel défi.

**Le défi:**  
**Les concurrents**

Mais, trois ans avant la compétition, le loup de mer n'est pas disposé à claironner son entrée dans la course, et encore moins à dévoiler ses armes. Il préfère laisser couler les événements.

C'est la première fois qu'il voit le fleuve Saint-Laurent, mais il sait très bien que les brumes envahissent le golfe et que les icebergs côtoient les bords de Terre-Neuve.

"Considérez-vous la traversée Québec-Saint-Malo comme une très grande compétition", lui demandent les journalistes.

"Quel que soit le parcours, c'est intéressant d'abord par la qualité des concurrents", réplique Eric Tabarly, en signalant qu'il a fait la même distance entre New York et Cap Lisard en dix jours.

A son avis, il devrait y avoir de très bons concurrents à cette course, puisque juste

avant les meilleurs navigateurs se mesureront dans deux compétitions qui se termineront sur la côte est de la Nouvelle-Angleterre, la Transat en solitaire et la "Two Stars". Ces courses se termineront à Newport.

"Forcément, je ferai le retour Québec-Saint-Malo, comme la plupart", prédit Eric Tabarly.

Tabarly ajoute que s'il prend part à la transat Québec-Saint-Malo, ce sera aux commandes du "Paul Ricard", un trimaran appelé l'Éléphant oiseau des mers évalué à un million de dollars.

Il n'aime pas les termes dans le genre "record" et "exploits" car il considère les courses en haute mer comme des événements sportifs tout au plus, mais ses attitudes et ses remarques dévoilent son goût de l'aventure et son désir de vaincre et la mer et ses concurrents.

Si Eric Tabarly est dans la course, ce sera le succès assuré mondialement pour la traversée de 1984. Cela, le navigateur le sait aussi, et sa brève visite au Québec lui a permis de constater que les Québécois sont déjà embarqués avec lui.

**Le Bluenose à Québec**

Selon M. André Langlois, de la direction générale de "Québec 1534-1984", le grand voilier "Bluenose" se pavanera dans la rade du port de Québec à la fin de mai ou au début de juin.

Pour le maire Jean Pelletier, le déploiement que prépare Québec 1984 recevra tout l'appui possible de la ville de Québec. Ce sera, à son avis, le point culminant d'un programme de créations saines et éducatives et un événement touristique qui permettront de redécouvrir la richesse du fleuve Saint-Laurent.

A part la venue de flottes de marine internationale et les compétitions nautiques, Québec 1534-1984 sera l'occasion de célébrations populaires qui pourront s'échelonner du 20 juin à la fin du mois d'août.

Représentant le Canada à une récente réunion de l'Association internationale des promoteurs de courses océaniques, à Genève, M. Gaston Truchon a fait inscrire officiellement la course Québec-Saint-Malo au rang des épreuves du deuxième championnat du monde.

## DÉCÈS

• rhétoriciens et amicales

### 705 AVIS DE DÉCÈS

**AMY, Ginette**  
BEDARD, Carméline  
BISSON, Jeanne  
BOURGAILL, Siméon  
COTE, Bertha  
COUTURE, Julienne  
DION, Augustine  
DUBOIS, Jean  
EMOND, Gérard  
FOURNIER, Agnès  
GAUTHIER, Héline  
GINGRAS, Sarah  
GINGRAS, Henri  
GOLLET, Jean-Baptiste  
HANDS, Georges  
LAFAMME, Anna  
LAFONTAINE, Denis  
LALIBERTE, Georges-André  
LAPORTE, Blanche  
LEFEVRE, Roland  
LEMAIR, Rosalia  
LEMEUX, Joseph-Napoléon  
MARON, Alphonsine  
MOISSAN, Arthur  
MORISSETTE, Rose-Anna  
PAGEOT, Roméo  
PERRON, Berthe  
PETIT, Paulette  
TESSIER, Jeannette  
TROTIER, Yolande  
TROTIER, Jacques-Laval

**BRETON (Agnès Brindamour)** — A Québec, le 1er mars 1981, à l'âge de 73 ans, est décédée dame Agnès Brindamour, épouse de feu M. René Breton. Elle demeurait au 1071 rue Castor, Val-Bélair. Les funérailles auront lieu mercredi, le 4 mars, à 10h. Départ du funérarium

Lépine-Cloutier Ltée  
260 Beaucauge  
Ville-Vanier  
à 9h30 pour l'église Val-Bélair et de là au cimetière St-Charles. Elle laisse dans le deuil ses enfants, gendres et belles-filles: M. et Mme Gilbert Ouellet (Rita), M. et Mme Charles-Auguste Beaumont (Pierrette), M. et Mme Yvon Breton (Carmen Côté), M. Jean-Guy Breton, M. et Mme Jean-Guy Lemieux (Christiane), Mlle Nicole Breton, Mme Paul-René Breton (Gaiëne Lamontagne); ses frères, soeurs, beaux-frères et belles-soeurs: M. Alfred Brindamour, Mme Philippe Laveau (Florida), M. et Mme Napoléon Galibois (Gracia), Mme Carmelle Brindamour, Mlle Bernadette Brindamour, Mlle Yvette Boulet, M. et Mme Elphège Renaud, Mme Marguerite Paquet, ainsi que plusieurs petits-enfants, neveux et nièces. Pour renseignements: 529-3371.

**AMY (Ginette Belleau)** — A Québec, le 28 février 1981, à l'âge de 67 ans, est décédée dame Ginette Belleau, épouse de feu Robert W. Amy. Elle demeurait au 2590 rue Plaza, Silery. Selon ses volontés, elle a été confiée au crématorium

Lépine-Cloutier Ltée  
715 rue St-Vallier est  
Québec

Un service sera chanté vendredi le 6 mars 1981, à 14h en l'église St-Yves où la famille recevra les condoléances une demi-heure avant la cérémonie. Elle laisse dans le deuil ses soeurs: Mme Madeleine Grégoire, Mme Marie Taschereau, Mme Claire Shaskell; ses belles-soeurs et son beau-frère: Mme Mabel Dixon, M. et Mme Ernest Amy, plusieurs neveux et nièces. Compenser vos envois de fleurs par un don au Pavillon des préventions des maladies cardiaques, 1725 chemin Ste-Foy. Pour renseignements: 529-3371.

**BEDARD (Carméline)** — A Québec, le 28 février 1981, à l'âge de 90 ans, est décédée Mlle Carméline Bedard, fille de feu Georges Bedard et de feu Adeline Verret. Elle demeurait au 131 rue Hamilton. Les funérailles auront lieu mardi, le 3 mars à 14h. Départ du funérarium

Lépine-Cloutier Ltée  
900, 1ère Avenue

à 13h45 pour l'église Ste-Claire-d'Assise et de là au cimetière St-Charles. Elle laisse dans le deuil ses neveux et nièces: M. et Mme Lucien Verret (Juliette Poiré), Mme Gérard Drouin (Jeanne Poiré), M. et Mme Aimé Durocher (Yvette Poiré), Mlle Lucille Poiré, Mme Edgar Poiré, ainsi que plusieurs petits-neveux et nièces. Pour renseignements: 529-3371.

**BISSON (Jeanne)** — A Trois-Rivières, le 28 février 1981, est décédée, à l'âge de 76 ans, Mlle Jeanne Bisson, fille de feu M. et Mme Henri Bisson. Les funérailles auront lieu mardi le 3 mars à 15h en l'église Cathédrale de Trois-Rivières et inhumation au cimetière St-Louis. La dépouille mortelle est exposée au salon funéraire

Rousseau & Frères Ltée  
445 rue des Volontaires  
Trois-Rivières

Elle laisse dans le deuil, ses frères, Roger Bisson C.R., (Marcelle Morin), Paul, sa soeur Julienne (Mme Ricard), ses neveux André Bisson (Reine Lesvesque), Claude Bisson (Louise Lannerville), ses petits-neveux et nièces de Montréal.

Coopérative funéraire du Plateau  
260 des Franciscains  
Québec

**BOURGAILL (Siméon)** — A St-Pamphile, le 27 février 1981, à l'âge de 82 ans et 6 mois, est décédé M. Siméon Bourgail, époux de dame Alice Pelletier. Les funérailles auront lieu lundi le 2 mars à 14h. Départ de la résidence funéraire

Claudius Lavoie  
St-Pamphile

à 13h50 pour l'église de St-Pamphile et de là au cimetière paroissial. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants, Grégoire (Thérèse Berger), Thérèse, Etienne (Gabrielle Leblanc), Annette Gamache (Mme Patrice Litalien), Mme Hélène Gamache-Scottney, ses frères et soeurs, beaux-frères et belles-soeurs: M. et Mme Alfred Castonguy (Albertine Bourgault), Mme Joseph Bourgault, Mme Aimée Leclerc, M. Raoul Pelletier, Mme Emery Gauvin (Yvonne), Mme Emile Ouellet (Albertine), Mme Phyllis Fortin (Alexandra), Mme Delphin Chouinard (Marie-Paule), Denise, Simone, Philippe, M. et Mme André Pelletier (Cécile Chouinard); ainsi que plusieurs petits-enfants, neveux et nièces.

## IGA/BONIPRIX Correction

Dans notre circulaire en vigueur jusqu'au 7 mars 1981, l'article suivant aurait dû se lire:

**CAFE MOULU MAXWELL HOUSE**  
Sac 1 livre \$2.28

Nous nous excusons de tout inconvénient que cette erreur aurait pu causer à notre clientèle.



### ELECTION MUNICIPALE - 15 MARS 1981 DISTRICT CHAMPLAIN

BUREAU DU PRÉSIDENT D'ELECTION  
PRÉSENTATION DES CANDIDATS A LA CHARGE DE CONSEILLER AU SIÈGE N° 3 DU DISTRICT CHAMPLAIN (DISTRICT 1) DE LA VILLE DE QUÉBEC

AVIS est par les présentes donné, conformément aux dispositions de la Charte de la Ville de Québec, la présentation des candidats à la charge de conseiller pour le siège numéro 3 du district Champlain, (District 1) de la Ville de Québec, a eu lieu dimanche le 22 février 1981 entre midi (12:00 heures) et quatorze (14:00) heures au bureau du Président d'élection à l'Hôtel de Ville de Québec et que les personnes ci-après mentionnées ont été régulièrement mises en nomination à la charge suivante savoir:

**CONSEILLER**  
District Champlain (District 1)  
Siège N° 3  
Nom: MAINGUY, Pierre  
Adresse: 819, de Bienville, Québec  
Occupation: Economiste  
Parti: Rassemblement Populaire  
Agent Officiel: Hamel, Yvon

Nom: MORIN, Marie R.  
Adresse: 140, Grande-Allée ouest, Québec  
Occupation: Professeur  
Parti: Progrès Citoyen  
Agent Officiel: Thivierge, Raymond

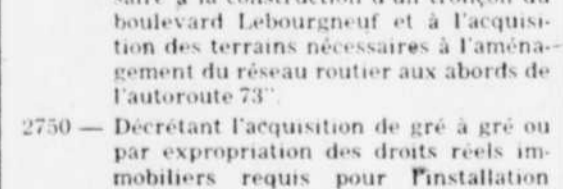
Plus d'un candidat ayant déposé un bulletin de présentation pour le poste de conseiller au siège numéro 3 du district Champlain (District 1) de la Ville de Québec, en conséquence:

PRENEZ AVIS qu'un scrutin aura lieu DIMANCHE, le 15 mars 1981, entre dix (10:00) heures et vingt (20:00) heures dans les bureaux de vote établis à cette fin conformément aux dispositions de la Charte de la Ville de Québec.

Antoine Carrier, avocat  
Président d'élection

Québec, le 22 février 1981

N.B. Cet avis est donné conformément aux dispositions de l'article 73 de la Charte de la Ville (19 Geo. V chapitre 95 et ses amendements).



### AVIS PUBLIC

est, par les présentes, donné qu'à une séance du Conseil municipal de la Ville de Québec, tenue le 23 février 1981, les règlements suivants ont été lus pour la première fois:

- 2749 — Modifiant le règlement 2524 "Décrétant un emprunt de 2 000 000,00 \$ nécessaire à la construction d'un tronçon du boulevard Labourgouff et à l'acquisition des terrains nécessaires à l'aménagement du réseau routier aux abords de l'autoroute 73"
- 2750 — Décrétant l'acquisition de gré à gré ou par expropriation des droits réels immobiliers requis pour l'installation d'auvents sur la rue Du Trésor
- 2751 — Décrétant un emprunt de 9 065 000,00 \$ requis pour la réalisation de divers travaux de nature capitale pour l'année 1981
- 2752 — Modifiant le règlement numéro 2650 "Décrétant un emprunt de 100 000,00 \$ requis pour la réfection de l'escalier situé à l'extrémité de la rue Buade et décrétant lesdits travaux"
- 2753 — Modifiant le règlement numéro 2538 "Décrétant un emprunt de 350 000,00 \$ nécessaire à la relocalisation de l'atelier de la circulation routière"
- 2754 — Modifiant le règlement numéro 2564, tel que modifié par le règlement 2573 "Décrétant un emprunt de 525 000,00 \$ nécessaire à l'exécution de certains travaux de nature capitale"
- 2755 — Modifiant le règlement numéro 2592 "Décrétant l'acquisition d'immeubles requis pour fins municipales et un emprunt de 375 000,00 \$ à cette fin"

Il peut être pris connaissance desdits règlements au bureau du soussigné durant les heures de bureau.  
**LE GREFFIER DE LA VILLE**  
ANTOINE CARRIER, Avocat  
Québec, le 24 février 1981



Eric Tabarly s'est familiarisé avec Québec, hier, lors d'une rencontre avec le maire Jean Pelletier et M. Pierre Roy, vice-président de Québec 1534-1984 (courses et croisières).

### La FTQ en avance

MONTREAL (PC) — Après quatre jours de scrutin lors d'assemblées, la tendance favorisant la FTQ-construction se maintient, à l'encontre des corps de métier du bâtiment affiliés à des centrales américaines.

Sur 8,747 votants, la FTQ a reçu 6,725 voix contre 2,032 pour le Building Trades Council et 34 votes nuls, ce qui donne à la centrale syndicale 78 pour 100 des voix en sa faveur.

Parmi les corps de métier demeurés fidèles au Building Trades Council, on compte le 89 (ascenseurs) et les plombiers de Trois-Rivières.

### Etat stable de Fox

NEW WESTMINSTER (PC) — L'état de santé de Terry Fox est décrit comme stable par les autorités de l'hôpital Royal Columbian de New Westminster en Colombie-Britannique.

Un porte-parole de l'hôpital a déclaré que le coureur du "marathon de l'espoir" avait passé une bonne nuit.

Le jeune unijambiste de 22 ans qui avait réussi à faire soustraire \$22 millions pour les recherches sur le cancer avait subi une intervention chirurgicale lundi dernier pour drainer l'eau qui s'était accumulée autour de son coeur.

### Poignardé par son frère en réparant la voiture

Edgar Fournier, de Sainte-Foy, a comparu samedi matin en cour des sessions de la paix sous l'accusation de tentative de meurtre sur la personne de son frère Yvon. La preuve sur cautionnement en ce qui le concerne doit être entendue demain après-midi.

Les deux frères étaient à bord de la voiture de Yvon Fournier, également de Sainte-Foy, lorsque le véhicule de celui-ci tomba en panne, dans la nuit de vendredi à samedi. Ils étaient alors sur l'avenue Saint-Jean-Baptiste, dans le quartier Les Saules, à Québec.

Edgar aurait entrepris de réparer la voiture, au grand déplaisir, semble-t-il, de Yvon. C'est alors que la chienne aurait débité entre les deux hommes. Au cours de l'échauffourée

qui suivit, Edgar aurait sorti son couteau et frappé son frère au bras et dans le dos. Reprenant par la suite ses esprits et voyant Yvon ainsi blessé, il aurait décidé de partir à pied à la recherche d'un autre de ses frères, pour obtenir de l'aide.

Entre-temps, Yvon Fournier était recueilli par un automobiliste qui le conduisit à la centrale de police de Québec. Les policiers qui ont accompagné le blessé à l'hôpital Laval devaient y appréhender Edgar Fournier peu de temps après. Yvon Fournier recevait son congé de l'hôpital samedi soir. Les détectives André Pouliot et Michel Deslauriers, de la sûreté municipale de Québec, devaient le rencontrer pour obtenir sa version des faits.

### Le SPGQ songe à des arrêts de travail

Le Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ), réuni en assemblée spéciale à Montréal samedi, a décidé d'organiser une tournée d'information de ses membres et de tenir un vote sur le déclenchement d'arrêts de travail pouvant aller jusqu'à un maximum d'une journée de travail.

D'ici à ce que soient connus les résultats de cette tournée, le SPGQ maintiendra l'utilisation d'autres moyens de pression mis en branle depuis quelques semaines dans le but

d'amener le ministre de la Fonction publique, M. François Gendron, à s'en tenir aux modifications prévues dans la convention collective signée le 8 octobre en ce qui concerne son projet de règlement relatif à la classification.

Dans un geste d'appui aux membres du Syndicat des travailleurs de la Reynolds, les 180 délégués du SPGQ ont par ailleurs adopté une résolution condamnant l'attitude de la compagnie Reynolds de Cap-de-la-Madeleine à l'endroit de ses 825 travailleurs, en lock-out depuis un an.

## Hydro-Québec

### APPELS D'OFFRES Pour 10h30, heure de Montréal, aux dates indiquées

**ECL-81-19087**  
le mardi 17 mars 1981  
**CONSTRUCTION SUR PYLONES D'ACIER ET POTEAUX TUBULAIRES DE LA LIGNE DE TRANSPORT A 215 KV ATWATER-VIGIER**  
Garantie de soumission: 100 000 \$  
Principale place d'affaires au Québec

**ECL-81-19053**  
le mardi 31 mars 1981  
**CONSTRUCTION SUR PYLONES D'ACIER DE LA LIGNE A 735 KV CARRIGAN-JACQUES-CARTIER TRONÇON JONCTION "J" - FLEUVE SAINT-LAURENT**  
Garantie de soumission: 200 000 \$  
Principale place d'affaires au Québec

**ECP-81-19070**  
le mardi 24 mars 1981  
Poste La Sûreté  
Comité de Louis-Hébert-Chauveau  
**INSTALLATION ELECTRIQUE ET TRAVAUX CONNEXES DE GENIE CIVIL (ADDITION 1980)**  
Garantie de soumission: 15 000 \$  
Principale place d'affaires au Québec

**ECP-81-19068**  
le mardi 24 mars 1981  
Poste Lévis  
Comité de Lévis  
**INSTALLATION ELECTRIQUE ET TRAVAUX CONNEXES DE GENIE CIVIL (ADDITION 1980)**  
Garantie de soumission: 45 000 \$  
Principale place d'affaires au Québec

Toutes les conditions de chacun des appels d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 à 16h30 à l'endroit suivant:

**HYDRO-QUÉBEC**  
DIRECTION DES CONTRATS  
BUREAU N° 809  
75, BOUL. DORCHESTER OUEST  
MONTREAL, QUE., CANADA H2Z 1A4  
Pour renseignements, tél.: (514) 289-2895

# Eric Tabarly laisse entendre que la course Québec-St-Malo l'intéresse

par Roch DESGAGNE communicatif. Pourtant, la plupart des gens qui l'abordent le décrivent comme un taciturne, un solitaire, un personnage peu

avec des collègues qu'avec les gens et les reporters qui le submergent de questions.

Eric Tabarly participera à la course Québec-Saint-Malo en 1984, "même si c'est encore loin pour faire des projections", comme il dit.

A travers les quelques confidences qu'il échappe, au cours d'une conférence de presse improvisée, on sent que Tabarly le navigateur est piqué au vif, et que la traversée à rebours du dévoueur du Canada commence à l'intriguer déjà... dangereusement pour ses adversaires.

Les organisateurs de la traversée transatlantique Québec-Saint-Malo comptent sur la participation du célèbre Skipper, et Tabarly ne paraît pas du tout enclin à quitter la compétition ni à laisser tomber un tel défi.

### Le défi: les concurrents

Mais, trois ans avant la compétition, le loup de mer n'est pas disposé à claironner son entrée dans la course, et encore moins à dévoiler ses armes. Il préfère laisser couler les événements.

C'est la première fois qu'il voit le fleuve Saint-Laurent, mais il sait très bien que les brumes envahissent le golfe et que les icebergs couvrent les bancs de Terre-Neuve.

"Considérez-vous la traversée Québec-Saint-Malo comme une très grande compétition?", lui demandent les journalistes.

"Quel que soit le parcours, c'est intéressant d'abord par la qualité des concurrents", réplique Eric Tabarly, en signalant qu'il a fait la même distance entre New York et Cap Lisard en dix jours.

A son avis, il devrait y avoir de très bons concurrents à cette course, puisque juste

### Le Bleuose à Québec

Selon M. André Langlois, de la direction générale de "Québec 1534-1984", le grand voilier "Bleuose" se pavanera dans la rade du port de Québec à la fin de mai ou au début de juin.

Pour le maire Jean Pelletier, le déploiement que prépare Québec 1984 recevra tout l'appui possible de la ville de Québec. Ce sera, à son avis, le point culminant d'un programme de récréations saines et éducatives et un événement touristique qui permettra de redécouvrir la richesse du fleuve Saint-Laurent.

A part la venue de flottes de marine internationales et des compétitions nautiques, Québec 1534-1984 sera l'occasion de célébrations populaires qui pourront s'échelonner du 20 juin à la fin du mois d'août.

Représentant le Canada à une récente réunion de l'Association internationale des promoteurs de courses océaniques, à Genève, M. Gaston Truchon a fait inscrire officiellement la course Québec-Saint-Malo au rang des épreuves du deuxième championnat du monde.

### APPEL D'OFFRES

DANS L'AFFAIRE DE: ROCH ROY TRANSPORT LIMITEE 14, rue Notre-Dame est Cap-Chat, Québec G0J 1E6

Le fiduciaire, en vertu d'un acte de fiducie exécuté par Roch Roy Transport Limitée, dont la garantie créée par ledit acte est devenue exécutoire, fait appel à des offres par l'entremise de leur agent pour la vente des biens ci-après décrits, en bloc ou en lots séparés.

Premier emplacement: marchandises situées au 38, rue de la Sablière (rue des Roulettes) à Ste-Anne-des-Monts Lot #1 Pneus neufs, pneus rechapés et chambres à air pour automobiles et tracteurs de ferme de marques et de grands assureurs.

Deuxième emplacement: marchandises situées au 14, rue Notre-Dame est à Cap-Chat

Lot #2 Pneus neufs, pneus rechapés et chambres à air pour automobiles, tracteurs et camions de marques et de grands assureurs.

Lot #3 Roues sport de grands assureurs assorties et accessoires.

Lot #4 Pneus de camions et de remorques, usagés, chambres à air et autres accessoires usagés.

Les soumissions doivent être envoyées à l'agent, Daoust et Associés, à Québec J4H 3W7, lequel les recevra jusqu'à 11:00 heures, le 11e jour de mars 1981.

Les soumissions doivent être scellées et doivent porter, au recto de l'enveloppe et lisiblement inscrit "SOUMISSIONS - ROCH ROY TRANSPORT LIMITEE".

AVIS EST PAR LES PRESENTES DONNE A TOUS LES SOUMISSIONNAIRES

1. Que les soumissions doivent être accompagnées d'un chèque visé fait à l'ordre de l'agent et dont le montant représente au moins 15% du montant de la soumission.

2. Que le dépôt sera remis au soumissionnaire si sa soumission est rejetée.

3. Que l'agent et le fiduciaire se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

### AVIS EST DE PLUS DONNE A TOUS LES ADJUDICATAIRES

Que le soumissionnaire dont la soumission a été acceptée perdra son dépôt à titre de dommages-intérêts s'il ne conclut pas la vente.

### INSPECTION DE L'ACTIF

Les lots 1 à 4 pourront être visités. Les lieux précités seront ouverts pour l'inspection de l'actif en question le mercredi 4 mars 1981 de 12:00 heures à 17:00 heures.

Des copies de l'inventaire pourront être obtenues de l'agent sur demande au préalable ou sur les lieux, aux frais de la personne intéressée.

Le détail des conditions et réserves se rapportant à la vente des éléments de l'actif pourra être obtenu au bureau de l'agent ou sur les lieux lors de l'inspection.

Ces conditions et réserves font partie intégrante de la demande de soumission.

DAOUST ET ASSOCIES AGENT

85, rue St-Charles ouest Longueuil, Québec J4H 3W7

## IGA/BONIPRIX Correction

Dans notre circulaire en vigueur jusqu'au 7 mars 1981, l'article suivant aurait dû se lire:

CAFE MOULU MAXWELL HOUSE \$2.28 Sac 1 livre

Nous nous excusons de tout inconvénient que cette erreur aurait pu causer à notre clientèle.



### ELECTION MUNICIPALE - 15 MARS 1981

#### DISTRICT CHAMPLAIN

BUREAU DU PRESIDENT D'ELECTION PRESENTATION DES CANDIDATS A LA CHARGE DE CONSEILLER AU SIEGE NO 3 DU DISTRICT CHAMPLAIN (DISTRICT I) DE LA VILLE DE QUEBEC

AVIS est par les présentes donné que, conformément aux dispositions de la Charte de la Ville de Québec, la présentation des candidats à la charge de conseiller pour le siège numéro 3 du district Champlain, (District I) de la Ville de Québec, aura lieu dimanche le 22 février 1981, entre midi (12:00 heures) et quatorze (14:00) heures au bureau du Président d'élection à l'Hôtel de Ville de Québec et que les personnes ci-après mentionnées ont été régulièrement mises en nomination à la charge suivante savoir:

CONSEILLER District Champlain (District I) Siège No 3

Nom: MAINGUY, Pierre Adresse: 819, de Bienville, Québec Occupation: Economiste Parti: Rassemblement Populaire Agent Officiel: Hamel, Yvon

Nom: MORIN, Marie-R. Adresse: 140, Grande-Allée ouest, Québec Occupation: Professeur Parti: Progrès Civique Agent Officiel: Thivierge, Raymond

Plus d'un candidat ayant déposé un bulletin de présentation pour le poste de conseiller au siège numéro 3 du district Champlain (District I) de la Ville de Québec, en conséquence:

PRENEZ AVIS qu'un scrutin aura lieu DIMANCHE, le 15 mars 1981, entre dix (10:00) heures et vingt (20:00) heures dans les bureaux de vote établis à cette fin conformément aux dispositions de la Charte de la Ville de Québec.

Antoine Carrier, avocat Président d'élection

Québec, le 22 février 1981

N.B. Cet avis est donné conformément aux dispositions de l'article 73 de la Charte de la Ville (19 Geo. V chapitre 95 et ses amendements).



### AVIS PUBLIC

est, par les présentes, donné qu'à une séance du Conseil municipal de la Ville de Québec, tenue le 23 février 1981, les règlements suivants ont été lus pour la première fois:

2749 — Modifiant le règlement 2524 "Décrétant un emprunt de 2 000 000,00 \$ nécessaire à la construction d'un tronçon du boulevard Lebourgneuf et à l'acquisition des terrains nécessaires à l'aménagement du réseau routier aux abords de l'autoroute 73".

2750 — Décrétant l'acquisition de gré à gré ou par expropriation des droits réels immobiliers requis pour l'installation d'auvents sur la rue Du Trésor.

2751 — Décrétant un emprunt de 9 065 000,00 \$ requis pour la réalisation de divers travaux de nature capitale pour l'année 1981.

2752 — Modifiant le règlement numéro 2650 "Décrétant un emprunt de 100 000,00 \$ requis pour la réfection de l'escalier situé à l'extrémité de la rue Buade et décrétant lesdits travaux".

2753 — Modifiant le règlement numéro 2538 "Décrétant un emprunt de 350 000,00 \$ nécessaire à la relocalisation de l'atelier de la circulation routière".

2754 — Modifiant le règlement numéro 2564, tel que modifié par le règlement 2573 "Décrétant un emprunt de 525 000,00 \$ nécessaire à l'exécution de certains travaux de nature capitale".

2755 — Modifiant le règlement numéro 2592 "Décrétant l'acquisition d'immeubles requis pour fins municipales et un emprunt de 375 000,00 \$ à cette fin".

Il peut être pris connaissance desdits règlements au bureau du soussigné durant les heures de bureau

LE GREFFIER DE LA VILLE ANTOINE CARRIER, Avocat Québec, le 24 février 1981



Eric Tabarly s'est familiarisé avec Québec, hier, lors d'une rencontre avec le maire Jean Pelletier et M. Pierre Roy, vice-président de Québec 1534-1984 (courses et croisières).

### La FTQ en avance

MONTREAL (PC) — Après quatre jours de scrutins lors d'assemblées, la tendance favorisant la FTQ-construction se maintient, à l'encontre des corps de métier du bâtiment affiliés à des centrales américaines.

Sur 8,747 votants, la FTQ a reçu 6,725 voix contre 2,032 pour le Building Trades Council et 34 votes nuls, ce qui donne à la centrale syndicale 78 pour 100 des voix en sa faveur.

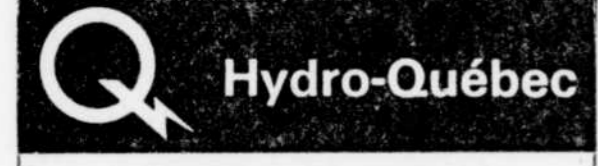
Parmi les corps de métier demeurés fidèles au Building Trades Council, on compte le 89 (ascenseurs) et les plombiers de Trois-Rivières.

### Etat stable de Fox

NEW WESTMINSTER (PC) — L'état de santé de Terry Fox est décrit comme stable par les autorités de l'hôpital Royal Columbian de New Westminster en Colombie-Britannique.

Un porte-parole de l'hôpital a déclaré que le courage du "marathon de l'espoir" avait passé une bonne nuit.

Le jeune unjambiste de 22 ans qui avait réussi à faire soucrire \$22 millions pour les recherches sur le cancer avait subi une intervention chirurgicale lundi dernier pour drainer l'eau qui s'était accumulée autour de son cœur.



### APPELS D'OFFRES

Pour 10h30, heure de Montréal, aux dates indiquées

ECL-81-19087 le mardi 17 mars 1981

CONSTRUCTION SUR PYLONES D'ACIER ET POTEAUX TUBULAIRES DE LA LIGNE DE TRANSPORT A 315 KV ATWATER-VIGER

Garantie de soumission: 100 000 \$

Principale place d'affaires au Québec

ECL-81-19053 le mardi 31 mars 1981

CONSTRUCTION SUR PYLONES D'ACIER DE LA LIGNE A 735 KV CARIGNAN-JACQUES-CARTIER TRONCON JONCTION "J" - FLEUVE SAINT-LAURENT

Garantie de soumission: 200 000 \$

Principale place d'affaires au Québec

ECP-81-19070 le mardi 24 mars 1981

Poste La Suète Comté de Louis-Hébert-Chauveau

INSTALLATION ELECTRIQUE ET TRAVAUX CONNEXES DE GENIE CIVIL (ADDITION 1980)

Garantie de soumission: 15 000 \$

Principale place d'affaires au Québec

ECP-81-19068 le mardi 24 mars 1981

Poste Lévis Comté de Lévis

INSTALLATION ELECTRIQUE ET TRAVAUX CONNEXES DE GENIE CIVIL (ADDITION 1980)

Garantie de soumission: 45 000 \$

Principale place d'affaires au Québec

Toutes les conditions de chacun des appels d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 à 16h30 à l'endroit suivant:

HYDRO-QUEBEC DIRECTION DES CONTRATS BUREAU No 809 75, BOUL. DORCHESTER OUEST MONTREAL, QUE., CANADA H2Z 1A4

Pour renseignements, tél.: (514) 289-2895

La garantie de soumission susmentionnée doit être, au choix du soumissionnaire, soit un chèque visé, soit un bon de garantie de soumission, au montant indiqué.

Lorsqu'il est indiqué ci-haut qu'une soumission partielle est acceptable, la garantie choisie doit être d'un montant égal au multiple de \$1,000 le plus près de DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission ou de la proposition la plus élevée, jusqu'à concurrence du montant mentionné ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés et corporations qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau sus-indiqué sont admises à soumissionner.

Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le Directeur général Approvisionnement Roger-A. Labrie

### 705 AVIS DE DECÈS

AMY, Ginette BEDARD, Carméline BISSON, Jeanne BOURGAULT, Siméon BRETON, Agnès COTE, Bertha COUTURE, Julieanne DUBOIS, Jean EMOND, Gérard FOURNIER, Agnès GAUTHIER, Hélène GINGRAS, Jean GOULET, Jean-Baptiste HANDS, Georges LAFAMME, Anna LAFONTAINE, Denis LALIBERTE, Georges-André LAPORTE, Blanche LEFEBVRE, Roland LEMAY, Rosalia LEMIEUX, Joseph-Napoléon MARON, Alphonse MOISAN, Arthur MORISSETTE, Rose-Anna PAGEOT, Roméo PERRON, Berthe PETIT, Paulette TESSIER, Jeannette TROTTIER, Yolande TROTTIER, Jacques-Laval

BRETON (Agnès Brindamour) — A Québec, le 1er mars 1981, à l'âge de 73 ans, est décédée dame Agnès Brindamour, épouse de feu M. René Breton. Elle demeurait au 1071 rue Castor, Val-Bélair. Les funérailles auront lieu mercredi, le 4 mars, à 10h. Départ du funéraire

Lépine-Cloutier Ltée 260 Beaucauge Ville-Vanier

à 9h30 pour l'église Val-Bélair et de là au cimetière St-Charles. Elle laisse dans le deuil ses enfants, gendres et belles-filles: M. et Mme Gilbert Ouellet (Rita), M. et Mme Charles-Auguste Beaumont (Pierrette), M. et Mme Yvon Breton (Carmen Côté), M. Jean-Guy Breton, M. et Mme Jean-Guy Lemieux (Christiane), Mlle Nicole Breton, Mme Paul-René Breton (Gaiëne Lamontagne), ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. Alfred Brindamour, M. Philippe Laveau (Florida), M. et Mme Napoléon Galibois (Gracia), Mme Carmelle Brindamour, Mlle Bernadette Brindamour, Mme Yvette Boulet, M. et Mme Elphège Renaud, Mme Marguerite Paquet, ainsi que plusieurs petits-enfants, neveux et nièces. Pour renseignements: 529-3371.

AMY (Ginette Belleau) — A Québec, le 28 février 1981, à l'âge de 67 ans, est décédée dame Ginette Belleau, épouse de feu Herbert W. Amy. Elle demeurait au 2590 rue Plaza, Sillery. Selon ses volontés, elle a été confiée au crématorium Lépine-Cloutier Ltée 715 rue St-Vallier est Québec

Un service sera chanté vendredi le 6 mars 1981, à 14h en l'église St-Yves où la famille recevra les condoléances une demi-heure avant la cérémonie. Elle laisse dans le deuil ses sœurs: Mme Madeleine Grégoire, Mme Marie Taschereau, Mme Claire Shackell; ses belles-sœurs et son beau-frère: Mme Mabel Dixon, M. et Mme Ernest Amy, plusieurs neveux et nièces. Compenser vos envois de fleurs par un don au Pavillon des préventions des maladies cardiaques, 1725, chemin Ste-Foy. Pour renseignements: 529-3371.

COOTE (Bertha Robert) — Au Pavillon Bellevue, le 28 février 1981, à l'âge de 79 ans, est décédée dame Bertha Robert épouse de feu M. Albert Côté, de Beauport. Les funérailles auront lieu mardi le 3 mars à 14h. Départ de la résidence funéraire Wilbrod Robert Inc. 738 rue Royale Beauport

à 10h45 pour l'église de Beauport et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil ses enfants Claude (Thérèse Bernier), Georgette (Gaston René) Denise, Monique (Roger Gravel), Micheline, Gilles (Gisèle Chartier), ses sœurs Mme Germaine Côté, Mme Marguerite Gendron, ainsi que ses beaux-frères et belles-sœurs, petits-enfants, neveux et nièces. Le salon sera ouvert de 14h à 17h et de 19h à 22h. Pour informations: 661-9223.

COUTURE (Julienne Samson) — A Québec, le 1er mars 1981, est décédée dame Julienne Samson-Couture, épouse de feu M. J.-Roméo Couture. Elle demeurait au 1025 Chemin Ste-Foy, app. 118, Québec. Les funérailles auront lieu mercredi le 4 mars à 14h en l'église des St-Martyrs Canadiens et de là au cimetière de Lauzon. Elle laisse dans le deuil ses enfants Louise (Paul Cauchon), Lillian (Claude Dery), Liliane (Georges Ernest Kennedy), Florent, Gilles (Louise Parent), Pierrette (Rosaire Van Houtte), Yvon (Jeanne-D'Arc Bertrand), ses sœurs Mme Antonia Condon, Mme Germaine Samson, ses beaux-frères et belles-sœurs Mme Valérie Guay, Mme Agnès Couture, Mme Germaine Couture, M. et Mme Edouard Couture, Mlle Florence Couture, ainsi que de nombreux petits-enfants, neveux et nièces. Le corps ne sera pas exposé, la famille recevra les condoléances à l'église des St-Martyrs Canadiens une heure avant le service religieux. Compenser l'envoi de fleurs par un don à l'Institut de cardiologie de Québec. Pour renseignements: 524-9621. La direction des funérailles a été confiée à la

Coopérative funéraire du Plateau 260 des Franciscains Québec

DION (Augustine Girard) — A Québec, le 28 février 1981, à l'âge de 76 ans, est décédée dame Augustine Girard, épouse de feu M. Joseph-Gaudias Dion. Elle demeurait au 4, La Pinière, Pont-Rouge. Les funérailles auront lieu mardi le 3 mars à 14h. Départ de la résidence funéraire

L. Leclerc & Fils Ltée 247 du Pont ouest Pont-Rouge

à 13h45 pour l'église Ste-Jeanne et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil ses enfants, gendres et belles-filles: M. et Mme Léopold Bussières (Marguerite), M. et Mme Paul-Aimé Boily (Philonne), René (S.M.M.), M. et Mme Ernest Dion (Jeannine Martel), M. et Mme Paul-Emile Dion (Huguette Fournier), M. et Mme Lucien Dion (Jeannine Gagné), M. et Mme Robert Dion (Yvette Brousseau), M. et Mme Pierre Dion (Pierrette Massicot), M. et Mme Gilbert Ouellet (Rita), M. et Mme Charles-Auguste Beaumont (Pierrette), M. et Mme Yvon Breton (Carmen Côté), M. Jean-Guy Breton, M. et Mme Jean-Guy Lemieux (Christiane), Mlle Nicole Breton, Mme Paul-René Breton (Gaiëne Lamontagne), ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. Alfred Brindamour, M. Philippe Laveau (Florida), M. et Mme Napoléon Galibois (Gracia), Mme Carmelle Brindamour, Mlle Bernadette Brindamour, Mme Yvette Boulet, M. et Mme Elphège Renaud, Mme Marguerite Paquet, ainsi que plusieurs petits-enfants, neveux et nièces. Pour renseignements: 529-3371.

BISSON (Jeanne) — A Trois-Rivières, le 28 février 1981, est décédée, à l'âge de 76 ans, Mlle Jeanne Bisson, fille de feu M. et Mme Henri Bisson. Les funérailles auront lieu mardi le 3 mars à 15h en l'église Cathédrale de Trois-Rivières et inhumation au cimetière St-Louis. La dépouille mortelle est exposée au salon funéraire

Rousseau & Frères Ltée 445 rue des Volontaires Trois-Rivières

Elle laisse dans le deuil, ses frères, Roger Bisson C.R. (Marcelle Morin), Paul, sa sœur Julieanne (Mlle Ricard), ses neveux André Bisson (Reine Lesvesque), Claude Bisson (Louissette Lanneville), ses petits-neveux et nièces de Montréal.

BOURGAULT (Siméon) — A St-Pamphile, le 27 février 1981, à l'âge de 82 ans et 6 mois, est décédé M. Siméon Bourgault époux de dame Alice Pelletier. Les funérailles auront lieu lundi le 2 mars à 14h. Départ de la résidence funéraire

Claudius Lavoie St-Pamphile

à 13h50 pour l'église de St-Pamphile et de là au cimetière paroissial. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants, Grégoire (Thérèse Berger), Thérèse, Etienne (Gabrielle Leblanc), Annette Gamache (Mme Patrice Litalien), Mme Hélène Gamache-Scotney, ses frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs Mme Alfred Castonguay (Albertine Bourgault), Mme Joseph Bourgault, Mme Aimée Leclerc, M. Raoul Pelletier, Mme Emery Gauvin (Yvonne), Mme Emile Ouellet (Albertine), Mme Philias Fortin (Alexandra), Mme Delphin Chouinard (Marie-Paule), Denise, Simone, Philippe, M. et Mme André Pelletier (Cécile Chouinard) ainsi que plusieurs petits-enfants, neveux et nièces.

### television

CKRT (Canal 7) Riv.-du-Loup et aff. publiques

18h22 Météo 18h26 Nouvelles du sport 18h34 Ce soir (act. nat.) 19h00 Survol (local) 19h30 L'autre '81 20h00 Du tac au tac 20h31 Télé-Selection: 79, Park Avenue PT.3 22h30 Téléjournal nat. & int.

22h59 Météo 23h05 Téléjournal régional (local) 23h12 Nouvelles du sport 23h22 Télé arts 23h33 Jean Christophe 00h33 Scènes de la vie conjugale

MARDI 09h00 En mouvement 09h15 100 tours de Centour 09h30 Animagerie 09h45 Virginie 10h00 Passe-partout 10h30 Magazine-express 11h00 Au fil de la semaine 11h30 Heidi 12h00 Téléjournal Nat. et Inter.

22h59 Météo 23h05 Téléjournal régional 23h12 Nouvelles du sport 23h22 Télé Arts 23h33 Jean Christophe 00h33 Scènes de la vie conjugale

MARDI 08h55 O Canada 09h00 En mouvement 09h15 Les 100 tours de Centour 09h30 Animagerie 09h45 Virginie 10h00 Passe-partout 10h30 Magazine-express 11h00 Au fil de la semaine 11h30 Heidi 12h00 Tes filles et mes garçons 12h30 Midi plus 13h31 Femme d'aujourd'hui 14h30 Cinéma: "La vie de château"

16h00 Bobino 16h30 Don Quichotte 17h00 Les Pierrefeu 17h30 Survol

MARDI 09h00 En mouvement 09h15 100 tours de Centour 09h30 Animagerie 09h45 Virginie 10h00 Passe-partout 10h30 Magazine-express 11h00 Au fil de la semaine 11h30 Heidi 12h00 Tes filles et mes garçons 12h30 Midi plus 13h31 Femme d'aujourd'hui 14h30 Cinéma: "La vie de château"

16h00 Bobino 16h30 Don Quichotte 17h00 Les Pierrefeu 17h30 Survol

CFER (Canal 11) Rimouski-Sept-Îles

18h00 Aujourd'hui le 2 mars 18h30 La petite maison dans la prairie 19h30 Ciné-Choix: "Reine d'un soir" 21h30 Michel Jasmin 22h29 La Quotidienne 22h30 Les nouvelles TVA 22h53 Dernière édition 23h00 Les sports 23h15 La couleur du temps 23h25 Ciné-Détente: "Les créatures de l'ombre"

LUNDI 2 MARS 18h00 Ce soir — Téléjournal 18h30 Ce soir — Téléjournal 19h00 Ce soir — Téléjournal 19h30 Ce soir — Téléjournal 20h00 Ce soir — Téléjournal 20h30 Ce soir — Téléjournal 21h00 Ce soir — Téléjournal 21h30 Ce soir — Téléjournal 22h00 Ce soir — Téléjournal 22h30 Ce soir — Téléjournal 23h00 Ce soir — Téléjournal 23h30 Ce soir — Téléjournal 00h00 Ce soir — Téléjournal

08h55 O Canada 09h00 En mouvement 09h15 Les 100 tours de Centour 09h30 Animagerie 09h45 Virginie 10h00 Passe-partout 10h30 Magazine-express 11h00 Au fil de la semaine 11h30 Heidi 12h00 Tes filles et mes garçons 12h30 Midi plus 13h31 Femme d'aujourd'hui 14h30 Cinéma: "La vie de château"

16h00 Bobino 16h30 Don Quichotte 17h00 Les Pierrefeu 17h30 Survol

09h00 En mouvement 09h15 100 tours de Centour 09h30 Animagerie 09h45 Virginie 10h00 Passe-partout 10h30 Magazine-express 11h00 Au fil de la semaine 11h30 Heidi 12h00 Tes filles et mes garçons 12h30 Midi plus 13h31 Femme d'aujourd'hui 14h30 Cinéma: "La vie de château"

16h00 Bobino 16h30 Don Quichotte 17h00 Les Pierrefeu 17h30 Survol

RE  
R  
R

# Ryan prié de créer un ministère des Pêches

par Michel CORBEIL  
**SAINTE-ANNE-DES-MONTS** — Un gouvernement formé par le Parti libéral du Québec (PLQ) devrait créer un ministère des Pêches autonome des secteurs de l'agriculture et de l'alimentation.

C'est la résolution adoptée par les militants du PLQ des circonscriptions de Rimouski, Matapédia, Matane, Bonaventure, Gaspé et les Îles-de-la-Madeleine, réunis pour le colloque régional de l'Est du Québec, tenu à Sainte-Anne-des-Monts, samedi.

Pour certains militants, il est inconcevable que les pêches fassent partie du même ministère que l'agriculture: la pêche est un domaine d'activités trop spécifique, disent-ils. Pour d'autres, la création d'un tel ministère ferait débouler le dossier de la décentralisation de la Direction des pêches maritimes (DGPM), dossier qui souffre de beaucoup trop de retards à leurs yeux.

A première vue, le chef du PLQ, M. Claude Ryan, s'est dit sympathique à la mise sur pied d'un tel ministère. "Ce serait plus intéressant pour ce domaine, a reconnu M. Ryan. Nous examinerons cette possibilité avec une grande ouverture d'esprit."

## Décentralisation

Plusieurs intervenants de l'atelier de travail sur les pêches ont insisté sur la nécessité de compléter au plus tôt "une véritable décentralisation de la DGPM". Le document de travail étudié, "La société libérale de demain", aborde le sujet, mais "la proposition contenue dans le document est trop timide", a commenté Me Robert Pidgeon, ex-maire de la ville de Gaspé et candidat à l'investiture du PLQ dans la circonscription de Gaspé.

Un membre de la Chambre de commerce de Grande-Rivière, M. Gas-

ton Moreault, a plaidé pour sa part: "Il faut que le PLQ s'implique dans le dossier. Nous revendiquons un ministère des Pêches. La décentralisation, nous n'y croyons plus. Il y a des fonctionnaires qui mettent des bois dans les roues. Nous ne pouvons plus le tolérer. Il faut constituer une nouvelle Direction générale des pêches."

En débutant la décentralisation, a admis Me Pidgeon, le Parti québécois a démontré un certain intérêt pour les pêches. "Le PLQ doit aller plus loin. Il faut la création d'un ministère des Pêches."

## Développement régional

L'atelier sur le développement régional n'a pas amené toute l'animation prévue. Pourtant, un des conférenciers, M. Yvon Chouinard, président et directeur général de CHAU-TV de Carleton, dans la baie

des Chaleurs, a pris le taureau par les cornes en reprochant au document du PLQ d'être un programme urbain.

Selon M. Chouinard, le développement économique doit reposer sur une fiscalité appropriée et le PLQ devrait adopter des mesures incitatives pour favoriser les investissements plutôt que de penser en termes de subventions. M. Chouinard ajoute que le document de travail est trop axé sur Montréal.

Un des animateurs de l'atelier, le député de Notre-Dame-de-Grâces, M. Reed Scowen, a indiqué que, "dans son libellé", c'est un programme urbain, mais qu'il s'occupe de développement régional par une approche sectorielle. Il n'en maintient pas moins l'importance que revêt Montréal. "Si nous rapetissons le rayonnement de Montréal, c'est l'économie de toute la province qui paie-"

Même si le credo du PLQ gravite autour de l'importance de l'entreprise privée, les participants à l'atelier ont adopté plusieurs propositions demandant davantage l'aide de l'Etat. Parmi celles-ci, notons la demande de créer un fonds de développement régional et d'adopter un programme d'aide à l'entreprise pour favoriser le transport en région.

"Les gens n'ont pas encore pleinement pris conscience de l'importance d'adopter des mesures fiscales appropriées, commentait M. Chouinard. Je regrette le principe de l'Etat-providence. Il faut un recours à des mesures fiscales appropriées. Par exemple, calibrer l'imposition en fonction du taux de chômage." Une des propositions, samedi, demande un crédit d'impôt pour les compagnies de transport oeuvrant en région.

S'il faut se fier aux commentaires

de M. Scowen, la proposition a peu de chances de se retrouver dans le programme du PLQ. Personnellement, dit-il en substance, il doute de l'efficacité d'un tel crédit qui serait très complexe et qui pourrait se retourner contre les Gaspésiens, en avançant, par exemple, la concurrence aux entreprises gaspésiennes. "Ici, les gens semblent croire davantage à l'Etat-providence qu'en Beauce, par exemple", a rapporté M. Scowen.

Plusieurs propositions ont été soumises par des intervenants de Rimouski. "Ce qui m'a frappé, reconnaît M. Scowen, c'est la prépondérance de Rimouski dans les interventions. Il y avait une série d'interventions plus renseignées et détaillées par rapport aux autres colloques régionaux. La participation était moins élevée parce que les sujets étaient plus spécialisés, mais ce n'était pas mauvais", conclut-il.

## Papeterie: le PLQ promet une étude

par Michel CORBEIL  
**SAINTE-ANNE-DES-MONTS** — Un gouvernement du Parti libéral du Québec (PLQ) se pencherait à son tour prioritairement sur le dossier d'implantation d'une papeterie dans l'Est du Québec.

"Quand nous arriverons au pouvoir, a assuré le chef du PLQ, M. Claude Ryan, à Sainte-Anne-des-Monts, samedi, nous réviserons tout le dossier. Tout est possible. En ce moment, la papeterie a été accordée à Matane pour des raisons électoralistes", a ajouté M. Ryan.

S'adressant aux 261 inscrits au colloque régional du PLQ dans l'Est du Québec, tenu à Sainte-Anne-des-Monts, M. Ryan s'est prononcé sur le dossier, expliquant qu'il ne l'avait pas fait auparavant parce que "nous n'avions pas les dossiers importants en mains."

M. Ryan s'est bien gardé de formuler une promesse. "Nous avons mis la main sur deux pièces du dossier. Peut-être y en a-t-il d'autres? Dans les circonstances actuelles, c'est trop cher, a-t-il enchaîné en faisant allusion à un différentiel de quelque \$80 millions pour implanter une papeterie dans la vallée plutôt qu'à Matane. Mais jamais je ne m'engagerai à faire quoi que ce soit sans posséder un dossier substantiel."

M. Ryan a jugé sévèrement l'attitude du gouvernement québécois dans ce dossier. Le PLQ n'a eu les documents importants que récemment, a-t-il lancé. "Il est difficile d'obtenir les documents et cela provient d'un gouvernement qui a promis d'être transparent."

"Le gouvernement ne m'a remis aucun document sur les projets de remplacement offerts aux Matapédiens. Ce serait un geste de courtoisie tout à fait naturel puisque je suis le chef de l'Opposition à l'Assemblée nationale. Si nous pouvions fouiller ces dossiers, prêter-il cependant, nous verrions qu'il y a autant d'improvisations et de faussetés. Je doute fort que la marchandise soit prête à être livrée."

Il a réservé le plus dur de ses attaques au ministre de l'Énergie et des Ressources, M. Yves Bérubé, l'accusant de duplicité, de s'être joué de l'opinion publique et d'avoir travaillé avant tout pour sa circonscription.

M. Ryan a peu commenté le comportement du ministre fédéral de l'Expansion économique, M. Pierre de Bané, dans le dossier, expliquant que ses préoccupations sont plus naturellement attirées par les agissements du gouvernement provincial.

"M. de Bané, a-t-il reconnu, a commis une grande imprudence en s'engageant sans connaître le dossier suffisamment. Les deux ministres ont été pris par leurs promesses inconsidérées, a-t-il ajouté. Ils n'agissent pas avec une meilleure intelligence."

"Si j'arrachais une entreprise à un comté voisin, je ne serais guère avancé, a-t-il commenté en se référant à la relocalisation de la scierie de Pointe-à-la-Croix à Causapsal. Ce n'est pas du développement, c'est de la petite politique."

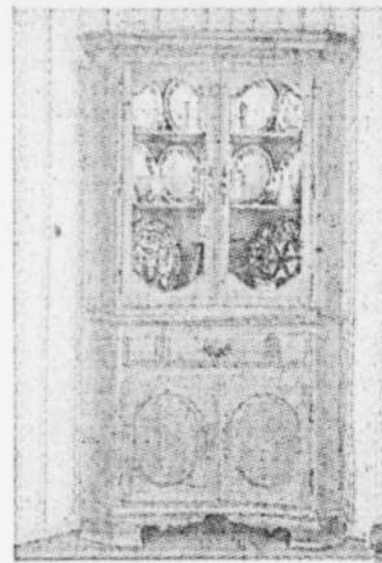
# Élégant mobilier de salle à dîner pour vous et votre famille... Ensemble 5 pièces en érable massif.

En vente maintenant chez Sears... Rabais de \$100

# \$849

Table et 4 chaises à haut dossier  
 Rég. 899.98

- a- Mobilier de fabrication soignée. Table à rebord en forme 3cm (1¼") épais, pieds tournés, 2 rallonges 30 cm (12"). Chaises à haut dossier pointes de flèche, siège enfoncé, barreaux tournés. Ensemble 5 pièces. #25 556
  - b- Rabais de \$40 sur vaisselier, 4 portes, tablettes en verre, éclairage intérieur. #25 555. Rég. 480.00... \$440
  - c- Rabais de \$40 sur buffet, 4 portes, tablettes 3 hauteurs, 2 tiroirs (dont une doublé feutre). #25 554. Rég. 480.00... \$440
  - d- Rabais de \$51 sur vaisselier de coin à 2 portes en haut, 2 tablettes en bois et éclairage; 2 portes, tablette 3 hauteurs et tiroir à couverts dans le bas. #25 559. Rég. 690.00... \$639
  - e- Rabais de \$10 sur fauteuil à haut dossier. #25 553. Rég. 130.00... \$120
- Jeu de 2 chaises à haut dossier. #25 552. \$220



Meuble — Rayon 1

Sears - 1er Choix

Les mentions "Rég." ou "état" de Simpsons-Sears Limitée se rapportent à des prix Sears. Heures d'ouverture 9:30 à 17:30 du lundi au mercredi, de 9:30 à 21:00 le jeudi et le vendredi, de 9:00 à 17:00 le samedi. Venez sur place. • Place Fleur de Lys • Place LaPré • Galeries Chagnon. Utilisez notre service de commandes téléphoniques 24 heures, 529-9811

Sears

vous en avez pour votre argent... et plus

Simpsons-Sears Limitée

R.I. AU RITE

**Me Guy Bertrand**  
AVOCAT  
Bertrand, Otis, Grenier  
& Laroche  
42, rue Ste-Anne, suite 200  
692-3951

# LE SOLEIL

Pour un achat avantageux  
**MEUBLES NAPERT**  
Saint-Lambert Ligne directe 889-8705  
Saint-Sylvestre 596-2228

85e année, no 55  
52 pages 4 cahiers

QUÉBEC, LUNDI 2 MARS 1981

Livraison à domicile (6 jours) \$1.85  
Iles de la Madeleine Gaspé-Percé-Abitibi 50c Québec 30c

lundi



### Acrobate sur skis

Les participants à la Coupe du monde de ski acrobatique ont démontré leur savoir-faire en fin de semaine, au Mont Sainte-Anne. Une chute a empêché le Québécois Jean Corriveau d'être la vedette du concours de saut qui a été enlevé par le Montréalais Craig Clow. Sur la photo, il s'agit d'un autre Canadien, Rick Bowie.

Le Soleil, Raymond Lavoie

page D-3

### Pichette finit 2e en Europe

page D-1

### Retour de Baxter au Colisée

page D-1



Jean PICHETTE

## L'EST DU QUÉBEC

### Côte-Nord: "zone isolée" pour les soins

page A-5

### Appui de Reagan au Salvador

Joignant le geste à la parole, le président Reagan a dépêché d'autres conseillers militaires au Salvador et aurait décidé de couper les vivres au Nicaragua.

page B-1

### Dispute entre deux ministères

Pendant que le ministère de l'Industrie et du Commerce et celui de l'Énergie et des Ressources se disputent la paternité du projet d'usine de panneaux-meubles de la Matapédia, il semble que la future usine ne sera pas aussi rentable économiquement que prévu pour le Québec.

page A-3

### Dalila est revenue à Montréal

Après avoir faussé compagnie au mari algérien que sa famille lui avait imposé, Dalila Maschino a réussi à retrouver son premier époux à Paris et les deux sont rentrés à Montréal samedi.

page A-3

### Perruques pour chiens chauves!

TOKYO (AFP) — Le nombre croissant de chiens atteints de calvitie a entraîné récemment au Japon une demande florissante de perruques canines...

Selon le quotidien nippon "Mainichi", qui révèle cet étrange négoce, les premières perruques pour chiens avaient été lancées voici plusieurs années par le propriétaire de la "Japan Trimming School" de Tokyo, pour couvrir les dommages naturels causés aux chiens par les accidents ou leur tempérament bagarreur.

Mais la demande devait rapidement dépasser toutes les prévisions. En effet, de nombreux chiens, confinés dans d'étroits appartements et ne prenant pas suffisamment d'exercice, accumulaient de la tension nerveuse, génératrice, apparemment, de calvitie.

Aujourd'hui, les perruques canines, qui doivent être commandées à l'avance, sont faites de nylon, de soie ou de poil de chien. Elles sont teintées en fonction du pelage du "client" et leur prix oscille entre 30 et 120 dollars.

### sommaire

- Annonces classées D-7 à D-18
- Arts et spectacles B-4 à B-6
- Bridge D-18
- Carrières et professions A-15
- Décès D-18 et D-19
- Economie-finances A-14 et A-15
- Editorial A-6
- Feuilleton B-6
- Horoscope D-17
- Information régionale A-4 et A-5
- Monde B-1 à B-8
- Mot mystère D-16
- Mots croisés D-17
- Où aller à Québec B-6
- Page des lecteurs A-8
- Page documentaire A-7
- Patron D-16
- Pierre Champagne A-9
- Sport D-1 à D-6
- Télévision D-19 et B-5

### météo

Quelques flocons de neige, aujourd'hui et demain. Températures stables.

détails, page D-7

## Grève des facteurs évitée

OTTAWA (PC) — Une entente de principe est intervenue, hier, entre les négociateurs du ministère des Postes et des facteurs, écartant ainsi la crainte d'une grève nationale.

Le leader syndical Robert McGarry a précisé que les 21,000 facteurs se prononceraient par vote, cette semaine, sur cet accord de principe.

donner de détails, se contentant de dire qu'il ne s'agissait pas de l'une des trois recommandations faites la semaine dernière par le comité de conciliation.

comité de conciliation sont les suivantes: hausse horaire de 65 cents; par le président; hausse de 60 cents, par le représentant du

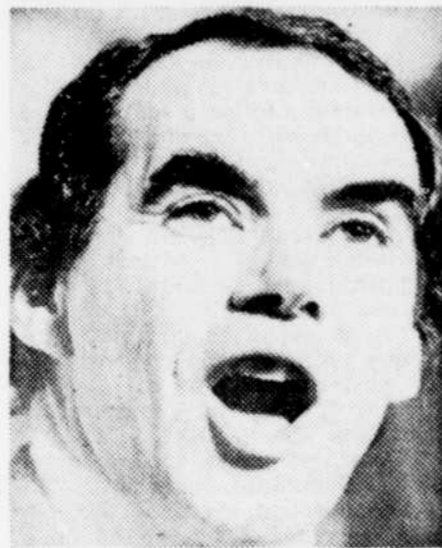
M. McGarry n'a pas voulu

Ces trois recommandations du

(Suite à la page A2, 1re col.)

## Mouvement pro-Mulroney

# Des conservateurs du Québec se révoltent



Peter BLAIE

par Richard DAIGNAULT  
du bureau du Soleil

OTTAWA — Une importante partie de l'aile québécoise du Parti conservateur est en révolte contre Joe Clark et Rodrigue Pageau, le principal organisateur du parti au Québec, a démissionné pour mettre en branle la campagne de Brian Mulroney à la direction du parti.

M. Pageau a dit au SOLEIL qu'il délaissait les affaires du Parti conservateur à Ottawa pour s'occuper de préparer la candidature de Mulroney au prochain congrès d'investiture du Parti conservateur. Mulroney quitterait l'Iron Ore, dont il est le président, en juillet.

Pageau a aussi l'intention de travailler pour "mon ami" Roch LaSalle, le nouveau chef de l'Union nationale, qui devra probablement faire face à

une élection provinciale au Québec au mois d'avril.

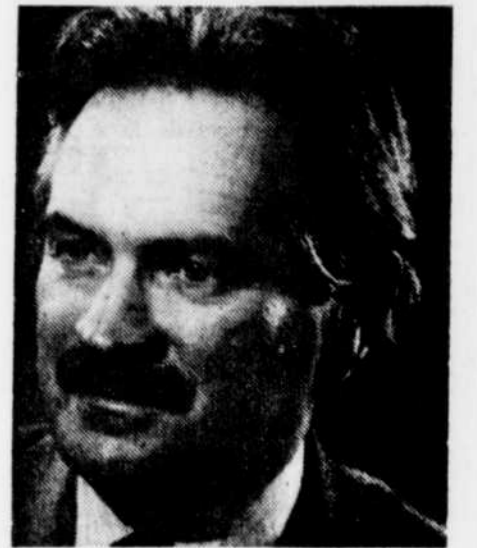
LaSalle n'a pas encore démissionné de son poste de député conservateur pour la circonscription de Joliette. Il doit le faire incessamment, dit-on.

Le chef unioniste a fait une apparition à Ottawa où il est venu solliciter l'appui et la collaboration du Parti conservateur canadien dans la prochaine campagne électorale québécoise.

En ce sens, LaSalle donne une nouvelle orientation à son parti car l'Union nationale s'était toujours piquée de sa complète indépendance face aux organisations fédérales.

(Suite à la page A2, 1re col.)

Autres détails, pages A-2 et A-3; Editorial de Marcel Pépín en page A-6



Rodrigue PAGEAU

## Un seul gagnant: Blaikie

par Richard DAIGNAULT  
du bureau du Soleil

L'homme qui s'assoit avec moi pendant quelques minutes sur une causeuse dans un corridor du Château Laurier mesure près de deux mètres. Sous un sourcil épais et noir il a l'oeil allumé. Sur ses larges lèvres courent le sourire de la victoire. Son nom: Peter Blaikie.

Car s'il y a un homme qui a gagné quelque chose, au cours de l'assemblée annuelle du Parti conservateur du Canada, c'est bien ce quasi géant d'avocat montréalais pas tellement connu. Contre toute attente, il a été élu président national du parti au premier tour de scrutin.

Pour Joe Clark, le chef conservateur, l'assemblée annuelle ce fut le commencement de la fin. Tous les observateurs, sauf ses plus aveugles partisans le savaient.

Pour Blaikie, peu connu des délégués de l'extérieur du Québec, ce fut le commencement de ce qui pourrait bien tourner en une brillante carrière politique.

"Mais pourquoi êtes-vous en politique?", demande le représentant du SOLEIL à Blaikie.

"J'ai toujours été pris par les questions politiques mais j'ai songé de m'engager activement lors de l'avènement de Pierre Trudeau en 1968."

"Vous n'êtes pas d'accord avec Trudeau?"

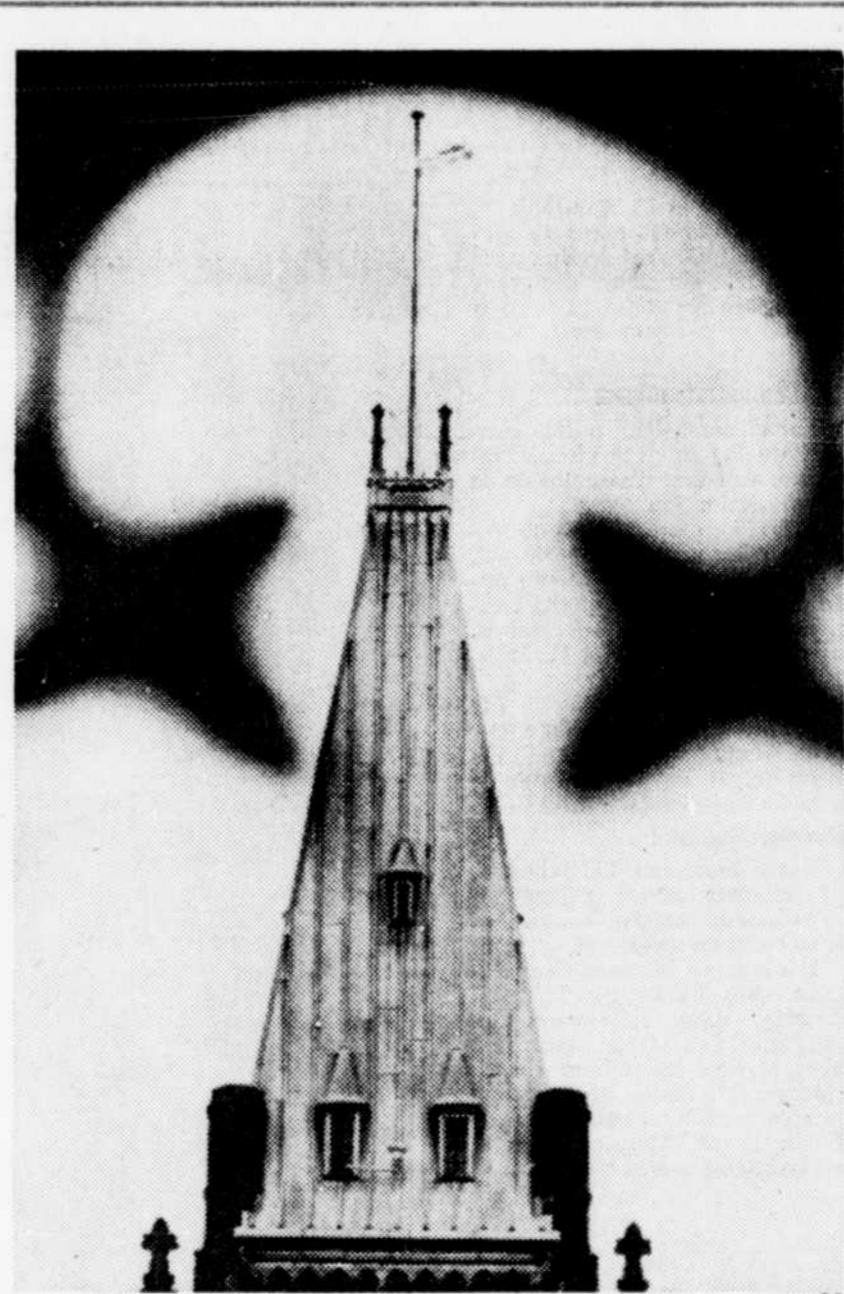
"Trudeau constitue à mon avis la menace la plus sérieuse qui plane sur l'avenir du Canada. Je le considère comme mon ennemi politique. Non, c'est peut-être un peu trop fort de parler d'ennemi. Disons, mon opposant."

Blaikie se perçoit comme l'antithèse vivante de Trudeau.

"Lui, il est un intellectuel, un théoricien; moi, je suis un avocat qui pratique. Lui il est plutôt étatiste, favorisant l'intervention de l'Etat; moi je suis un vrai libéral du 19e siècle, c'est-à-dire un conservateur dans le langage d'aujourd'hui."

Blaikie est un partisan de cette

(Suite à la page A2, 1re col.)



### Fleurdelysé au parlement d'Ottawa

OTTAWA (d'après PC et UPC) — Les habitants de la capitale fédérale ont presque eu un coup de sang lorsqu'ils ont vu, hier, pendant un certain temps, flotter le fleurdelysé québécois à la place de l'unionifolié canadien, au mat de la tour de la Paix du parlement.

Il s'agissait en effet d'une "farce" commise par des étudiants québécois dans le cadre d'activités carnavalesques.

Trois étudiants québécois âgés de 17 ans, Alain Grenier de Beaulac, Louis Picard et Jean Thounin, tous deux de Repentigny, ont été arrêtés par une patrouille de la GRC. Des accusations seront portées contre les adolescents.

Ces derniers ont profité apparemment d'un relâchement de la surveillance à la tour à la suite de travaux de restauration.

## Alfred est élu candidat du PQ

GATINEAU (PC) — Le seul noir à siéger à l'Assemblée nationale, le député péquiste de Papineau, M. Jean Alfred, âgé de 40 ans, a été choisi en fin de semaine candidat du PQ dans la nouvelle circonscription de Chapeau en vue des prochaines élections générales.

L'élection de M. Alfred, par 188 voix contre 146, constitue une sorte de bravade à l'endroit de l'establishment local et régional du parti qui favorisait son adversaire, M. Claude Lalonde, âgé de 43 ans, frère du député libéral de Maisonneuve, M. Georges Lalonde.

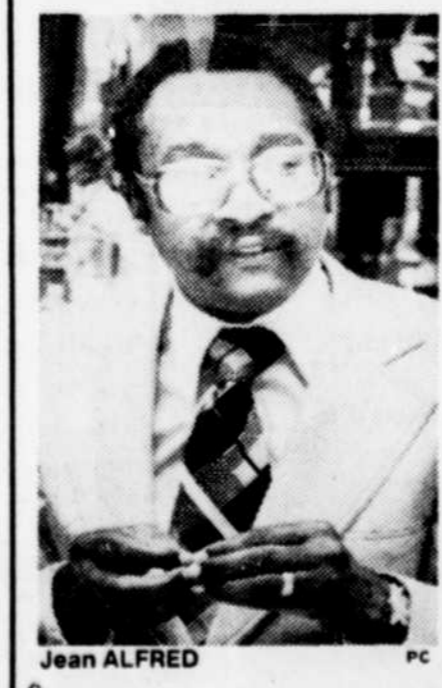
M. Alfred pourra donc siéger à nouveau comme député péquiste

de Papineau, poste qu'il a occupé jusqu'à sa démission "fracassante" du parti, le 29 août 1980.

Son départ avait été causé par une controverse qu'il avait suscitée sur la situation politique et économique de Haiti; le ministre québécois de l'Immigration, qui était à cette époque M. Jacques Couture, n'avait pas partagé l'évaluation du député Alfred.

Après avoir siégé pendant quelque temps comme indépendant, M. Alfred a annoncé, l'automne dernier, son intention de faire acte de candidature à l'investiture péquiste dans Chapeau.

(Suite à la page A2, 1re col.)



Jean ALFRED

## L'Alberta a exécuté sa menace

(D'après PC, UPC) — L'Alberta a mis sa menace à exécution hier et a réduit de 104,000 barils par jour sa production de pétrole qui avoisinait un million de barils par jour.

La production albertaine devrait baisser encore en deux étapes (premier juin et premier septembre) jusqu'à 788,000 barils par jour pour un "déficit" total de 180,000 barils.

### Coût pour le Canadien

Samedi, le ministre de l'Énergie, M. Marc Lalonde, a déclaré à l'issue de la réunion du conseil national du Parti libéral du Canada, section Québec, qui se tenait à Drummondville, que tous les Canadiens paieraient l'augmentation de trois sous maximum le gallon de pétrole qui devrait suivre cette décision de l'Alberta, à moins que le gouvernement ne décide tout simplement de porter cette nouvelle augmentation des coûts à son déficit.

C'est aujourd'hui que le gouvernement fédéral devrait faire savoir comment les Canadiens paieront la note.

M. Lalonde déclarait aussi à Drummondville qu'il n'a pas dit tout l'intention d'utiliser d'autres moyens ou d'entreprendre des discussions pour forcer le gouvernement de l'Alberta à réviser sa décision.

On se rappellera que la décision de l'Alberta a été annoncée le 30 octobre dernier, deux jours après qu'Ottawa eut fait connaître sa nouvelle politique énergétique en déposant le budget fédéral. Le premier ministre Peter Lougheed a été, depuis ce temps, à la fois loué et blâmé pour son geste par les divers hommes politiques, compagnies pétrolières et syndicats de sa province.

### Pas de pénurie

Par ailleurs, selon le ministre fédéral de l'Énergie, les citoyens de l'Est n'ont pas à craindre de pénurie de pétrole; du moins au cours des prochains mois, a-t-il dit. Les multinationales s'approvisionneront à même les surplus accumulés au Moyen-Orient, au Nigeria et ailleurs, expliquait le ministre.

Ces importations coûteront aux citoyens quelques 1.2 million par jour si le gouvernement maintient sa politique de subvention qui est de \$23.93 le baril (le coût d'un baril importé est de \$43 contre \$17.75 pour le pétrole albertain).

Les raffineurs ont toutefois fait savoir récemment qu'ils n'ont pas l'intention d'importer l'équivalent du nombre de barils que ne produira plus l'Alberta.

CUQ

# La médiation dans l'impasse, selon Me Doyon

par Pierre-Paul NOREAU  
La médiation du représentant de la Commission des droits de la



Me Réjean Doyon ne croit plus que la médiation de la Commission des droits de la personne puisse régler le différend entre lui et la CUQ.

sonne visant à régler le différend entre Me Réjean Doyon et la Communauté urbaine de Québec a abouti à l'impasse.

C'est du moins l'opinion de Me Réjean Doyon contenue dans une lettre adressée à M. Normand Dauphin, médiateur dans cette affaire.

Pour le secrétaire de la CUQ toujours sous le coup d'une suspension, il n'y a aucune discussion possible. "Comment pourrait-il y avoir médiation alors que la Communauté urbaine ne reconnaît même pas la validité de la décision de la Commission des droits de la personne".

Selon Me Doyon, pour que le règlement du différend puisse avoir des chances de réussite, il faut au moins qu'au départ les deux parties en cause reconnaissent la valeur du médiateur. Mais selon lui, au terme des rencontres et des discussions impliquant M. Dauphin, son avocat et la Communauté urbaine, cette dernière a clairement indiqué son intention de passer outre aux conclusions de l'enquête menée par la commission. "Il est hors de question pour la Communauté de reconnaître qu'elle a agi avec discrimination à mon endroit".

Me Doyon souligne par ailleurs le paradoxe existant entre cette attitude et la prise de position adoptée par le Conseil de la CUQ dans sa résolution

du 29 janvier dernier. A ce moment, le conseil avait décidé d'attendre les conclusions de l'enquête de la Commission des droits avant de prendre une décision à l'endroit de son secrétaire.

"Selon cette résolution" de poser Me Doyon "on comprend que la Communauté s'en remet à la Commission des droits puisqu'elle retarde sa décision. Mais maintenant que le résultat de l'enquête ne lui est pas favorable, la CUQ soutient que la Commission des droits n'a rien à voir dans le dossier".

"Pour moi, il s'agit d'une attitude de mépris pour la Commission des droits qui est incompréhensible. Il est tout simplement inacceptable qu'un organisme public puisse ainsi faire fi de la loi et se comporte de la sorte".

**Recommandations**

Par l'entremise de son avocat Me Louis Rémillard, le secrétaire de la CUQ a donc envoyé une lettre à M. Normand Dauphin de la Commission des droits, vendredi dernier. Compte tenu du refus du comité exécutif de reconnaître la validité de la décision de la commission et de lever la suspension, Me Doyon s'en remet au médiateur pour qu'il fasse part aux

commissaires du résultat de ses démarches.

Il s'en remet également à la commission pour que celle-ci exerce son pouvoir de recommandation comme le veut la loi, afin de faire cesser la suspension. Il demande également que la commission recommande l'adoption par la CUQ d'une résolution réfutant tout ce qui a été allégué contre lui pour motiver la recommandation de destitution. Et enfin, Me Doyon souhaite que dans ses recommandations, la commission fixe le paiement d'une indemnité.

Advenant que la Communauté urbaine ne se conforme pas à ces recommandations dans le délai fixé par la commission, Me Doyon précise

qu'il est prêt à donner son consentement pour obtenir une injonction du tribunal contre la CUQ.

La Charte des droits et libertés de la personne prévoit que si les recommandations de la commission ne sont pas suivies dans le délai fixé, la commission peut s'adresser au tribunal en vue d'obtenir une injonction, avec le consentement de la victime.

**Préjudice**

Pour Me Doyon, chaque jour qui passe et qui le tient éloigné de ses fonctions de secrétaire de la Communauté urbaine constitue une continuation et une aggravation du préjudice dont il soutient être la victime.

"J'espère que le bon sens va prévaloir et que cette situation prendra bientôt fin. Je souhaite que les tribunaux n'aient pas à forcer la Communauté, sous peine d'outrage, à obéir aux recommandations que devrait fixer sous peu la Commission des droits".

Me Doyon se dit toutefois prêt à aller jusqu'au bout dans cette affaire puisqu'il conçoit qu'il n'a rien à perdre et tout à gagner, spécialement au chapitre de sa réputation. Il est également hors de question d'abandonner parce qu'il s'agit d'une question de principe qui intéresse au plus haut point tous les membres de l'Alliance du personnel de direction de la CUQ qui se sont mis au blanc avec lui pour faire respecter leur droit d'association.

## Clark entend bien rester à son poste de commande

(D'après PC et UPC) — Dans son discours de clôture du Parti progressiste-conservateur, M. Joe Clark a clairement fait savoir qu'il luttera fermement pour en conserver la direction.

"Je suis heureux de diriger le parti qui parle pour tout le Canada", dit l'ancien premier ministre du Canada.

Pour montrer sa détermination farouche à rester à son poste, le leader conservateur a fourni à son auditoire un véritable discours qui lui a valu une ovation debout.

M. Clark a dénoncé les politiques du gouvernement libéral et de l'hypocrite Nouveau Parti démocratique "qui se fait élire en se battant contre les libéraux pour ensuite s'associer avec eux".

"Nous avons beaucoup à faire puisque nous avons à combattre le pire gouvernement que ce pays n'a jamais eu", a-t-il lancé sous les acclamations "Joe, Joe, Joe".

Dans son message d'une quinzaine de minutes, qui contrastait considérablement avec son discours terne de vendredi soir et qui lui a coûté l'appui de plusieurs députés, M. Clark a déclaré que la victoire électorale de mai 1979 avait transformé le Parti conservateur "qui a constaté qu'il aimait gagner".

Par ailleurs, les délibérations des militants conservateurs, ce week-end à Ottawa, auront contribué à ajuster la plate-forme électorale du parti à de

nouvelles orientations en matière d'énergie et d'économie.

Ainsi, les conservateurs ont appuyé une résolution visant à permettre la présence de Péro-Canada dans le secteur de l'exploitation énergétique, sous réserve toutefois que la participation publique ne nuise pas au secteur privé.

En outre, on s'est prononcé pour modifier la position du parti de manière à proposer que le prix du pétrole canadien augmente, non pas à 85 pour 100 du prix international, mais plutôt à 75 pour 100.

Sur les questions économiques, l'ancien ministre des Finances, M. John Crosbie, a demandé aux militants de ne pas souscrire à une résolution visant une réduction des taxes et des dépenses publiques, parce que, a-t-il expliqué, une telle politique nous mettrait dans l'embarras.

"Nous ne voulons pas d'une résolution que nous ne pourrions pas mettre en oeuvre et qui donnerait à nos adversaires des armes pour nous défaire", a-t-il dit.

"Quels programmes devrions-nous réduire? Les pensions de vieillesse, le bien-être social ou la défense?", a-t-il lancé aux délégués.

En matière constitutionnelle, le congrès a entériné la position du parti dans le débat actuel sur le projet de résolution du gouvernement Trudeau.

Par ailleurs, les discussions sur la politique sociale ont été marquées plus particulièrement par l'in-

tervention des militants "pro-vie" qui ont accusé les instances du parti de tenter de bloquer le débat sur la question de l'avortement.

## Les à-côtés du congrès

Fait à noter, la délégation québécoise a réservé un accueil beaucoup plus chaleureux à M. LaSalle, au cours de la réunion de samedi, qu'au chef du parti, M. Joe Clark.

Parlant du sort réservé à Joe Clark lors du vote de vendredi soir dernier, l'ancien député de St-Maurice, M. Philippe Demers, a noté sur un ton philosophique que le Parti conservateur avait toujours choisi comme chef "des hommes peu connus, qui ne deviennent grands que dans leur tombe".

Un des candidats défaits à la présidence du Parti conservateur, le député Chris Speyer, a fait une gaffe monumentale dans son discours de présentation hier lorsqu'il a parlé de son parti comme étant "celui de Laurier". Malgré une tentative rapide pour corriger cette bourde, la référence à l'ancien premier ministre libéral Sir Wilfrid Laurier n'a pas échappé à son auditoire qui a éclaté de rire.

## Un seul gagnant...

(Suite de la première page)

nouvelle droite américaine personifiée par Ronald Reagan, le nouveau président des Etats-Unis. D'ailleurs, il vante le style politique des républicains au cours de la récente campagne.

crase par une majorité de 16,418 votes. En 1980, il perd de nouveau mais gruge la majorité de Blaker qui baisse à 13,748.

**Blaikie et Clark**

Après son élection à la présidence, hier, Blaikie a tenu une réunion du nouveau bureau de direction du parti avec le chef Joe Clark.

Après la rencontre, Clark s'est refusé à tout commentaire mais Blaikie a reçu les journalistes.

Il leur a annoncé que la prochaine assemblée annuelle du parti avait été fixée pour février 1983 et qu'il ferait personnellement une tournée du Canada afin de tâter le pouls à la base.

Ce qui a fait dire à Marcel Masse, le coprésident du congrès, que Blaikie préparait lui-même de cette façon sa propre campagne à la direction du Parti conservateur pour remplacer Joe Clark.

De la façon spectaculaire dont il a

écrasé ses opposants à la présidence, les députés Pat Nowlan de la Nouvelle-Ecosse et Chris Speyer de l'Ontario, il est évident que Blaikie s'est trouvé de nombreux appuis dans l'Ouest comme au Québec. L'affrontement ouest-est s'est ainsi résorbé.

Parce que Blaikie n'était pas partisan d'un congrès d'investiture immédiatement on a cru qu'il avait foi dans le leadership de Clark.

Mais lorsque les journalistes lui ont demandé s'il croyait Clark capable de remporter la prochaine élection fédérale il a répondu:

"Ce n'est pas une question à laquelle le président d'un parti doit répondre. C'est une question pour les électeurs". Quel conseil aurait-il à donner à Clark?

"Je lui suggère de prendre des vacances".

Je ne connaissais pas le candidat Blaikie à la présidence des conservateurs et j'ai présumé erronément qu'il s'agissait d'un député Blaikie de Winnipeg, dans la chronique de samedi. Quelle calembredaine! Je m'en excuse auprès des lecteurs.

**Natif de Shawinigan**

Blaikie aura 44 ans le 10 mai. Il est natif de Shawinigan, le patelin de Jean Chrétien, et il parle le français sans aucune trace d'accent ou presque. Il a fait des études brillantes. En 1958 il a même décroché une bourse Rhodes qui lui permet de faire sa maîtrise à l'université d'Oxford, en Angleterre. Il termine son droit à l'université McGill, à Montréal, en 1965 et gagne la médaille d'or.

Pour lui la loi 101 est acceptable dans son principe et dans ses intentions, il le répète à qui veut l'entendre.

A l'élection de 1979 Blaikie se présente dans la circonscription de Lachine où le libéral Rod Blaker l'é-

## Alfred est...

ce qui devait susciter des remous chez les dirigeants locaux et régionaux, qui lui demandaient publiquement, le 11 février, de s'abstenir de poser sa candidature.

**Reproches**

On lui reprochait sa démission du parti, ses déclarations sur Haiti et ses attaques contre ses collègues de l'Assemblée nationale et les dirigeants du parti. Ses adversaires ont même demandé à l'exécutif national de rejeter la candidature de M. Alfred, suggestion qui a été repoussée, la semaine dernière, par

## Grève des...

(Suite de la première page)

Conseil du trésor; et hausse de 90 cents, par le représentant syndical.

Les trois recommandations comprennent également une formule d'ajustement du coût de la vie. La nouvelle convention aurait une durée de 12 mois.

Le salaire de base actuel du facteur est de \$8.80 l'heure.

Avec la recommandation du président du comité, la hausse serait d'environ onze pour cent: le salaire horaire moyen passerait à \$9.83.

Les facteurs auraient pu légalement se mettre en grève jeudi.

## Des conservateurs...

(Suite de la première page)

Peter Blaikie, le nouveau président du Parti conservateur, a refusé de dire s'il apporterait la collaboration du parti fédéral à l'Union nationale mais il fait le commentaire suivant: "Je suis un ami de Roch LaSalle".

**Union des forces**

On reste avec l'impression que les conservateurs et les unionistes vont unir leurs moyens pour rebâtir les forces conservatrices au Québec.

Marcel Danis, le président de l'ancien québécois du Parti conservateur, menace de tout "lâcher" si le chef conservateur ne fait pas certaines nominations québécoises dans son entourage, dont celle d'un des assistants du sénateur Jacques Flynn.

Les conservateurs québécois veulent également cesser d'être obligés de quémander à Ottawa et se proposent de mettre au monde leurs méthodes de financement.

**Autre Québécois en poste**

Il est loisible de croire que le Québec détient un certain pouvoir à l'intérieur du nouveau bureau de direction du Parti conservateur.

Non seulement le président national du parti est-il québécois mais un des vice-présidents nationaux est un avocat bien connu de la Vieille Capitale, Jacques Blanchard.

Blanchard, âgé de 43 ans, est originaire de Chandler. Son père, Georges-Etienne, est juge à Rimouski. Il a fait sa maîtrise en éducation et sa licence en histoire à l'université Laval, et son droit à Ottawa.

**Mulroney discret**

Selon le vice-président, il est plus

(Suite de la première page)

la direction du parti à Montréal. Immédiatement après sa victoire, M. Lalonde s'est rendu serrer la main du vainqueur, déclarant "que l'intérêt du Québec et du parti doivent passer avant les intérêts personnels".

**Autres candidats du PQ**

Par ailleurs, deux autres candidats du PQ ont été choisis, dimanche, au cours d'assemblées de mise en nomination.

Dans la circonscription de Vachon, sur la rive sud de Montréal, M. David Payne, conseiller du ministre de l'Éducation Camille Laurin, a défait ses deux adversaires, Mme Marielle Gautier et M. François Lemire.

A Orford, le candidat du PQ M. Yvon Bélaïr, entrepreneur en construction, a été désigné sans opposition. Il devra affronter le libéral Georges Vaillancourt.

**Candidats libéraux**

Par ailleurs, au Parti libéral, sept candidats ont été désignés au cours d'assemblées d'investiture tenues au cours du week-end.

Il s'agit de M. Jean-Guy Carignan, dans La Peltre; M. Jean Tremblay, dans Lotbinière; M. Jean-Pierre Saint-Onge, dans Laprairie; M. Réal-Jean Couture, dans Duplessis; M. Blaise Soucy, dans Champlain; M. Réal Lambert, dans Nicolet; et M. Maurice Paradis, dans Lac Saint-Jean.

que probable que Brian Mulroney se présente dans la circonscription de Joliette lorsque le gouvernement y déclenchera une élection partielle.

Mulroney a été très discret tout au long de l'assemblée annuelle.

Il a fait une apparition remarquée samedi dans le salon où étaient réunis les délégués du Québec qui élaient leurs directeurs régionaux.

En entrant dans la salle, Mulroney a été applaudi à tout rompre et ovationné.

Ça fait très très longtemps qu'il n'y a pas autant de choses qui bougent chez les conservateurs au Québec.

**LA QUOTIDIENNE**  
4-4-5  
Tirage de samedi  
Informations: 643-8990

**LE SOLEIL**  
SERVICE AUX ABONNES (TIRAGE)  
647-3333 Lundi ou vendredi: 9h30 à 12h30  
Samedi: 9h30 à 12h30  
RENSEIGNEMENTS REDACTION  
647-3233 647-3384

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206".



**Élégance**  
De Stanley Blacker, pantalon, jupe et blazer de polyester et laine aspect lin dans les teintes pastels de lilas, jaune ou de crème, doublure d'acétate. Tailles 4 à 14.  
Pantalon ou devant plissé, 110.00 ch.  
Jupe plissée, glissière à l'arrière 125.00 ch.  
Blazer 185.00 ch.  
Chemisier de soie blanche ou jaune, cravate détachable, empiècement à l'avant et à l'arrière 95.00 ch.  
Eaton Place Ste-Foy, Ste-Foy  
Rayon 441.  
Achat en personne seulement



**Jeanne Gatineau vous propose un véritable atout-beauté**  
Pour accueillir le printemps, Jeanne Gatineau a conçu une gamme de produits de beauté remarquables qui redonneront à votre visage un éclat incomparable. Présentés sous forme de crème et d'ampoules, ils agissent en profondeur et contribuent à raviver votre teint. Pour en savoir davantage, venez rencontrer, au comptoir, Jeanne Gatineau, la conseillère Ghyslaine Lortie le 5 mars.  
Crème "Facial 3", 42 g 72.00 ch.  
Crème "Nutrition cellulaire", 40 g 34.00 ch.  
4 ampoules "Facial 3" 55.00 l'ens.  
10 ampoules "Facial 3" 115.00 l'ens.  
Offre-prime: Avec tout achat de 20.00 ou plus de produits Jeanne Gatineau, vous recevrez sans frais supplémentaires une trousse de maquillage et un coffret-beauté comprenant 5 produits en format échantillon.  
Eaton Place Ste-Foy, Ste-Foy, Rayon 216  
Venez ou téléphonez: 653-9331.

**EATON**

# ET AVIS DIVERS

• funérailles • remerciements • mémoriam • services anniversaires • faveurs

se Fournier), M. et Mme Claude Dion (Lise Fiché), M. et Mme Yvon Dion (Nicole Lacroix), M. Louis-Marie Dion ainsi que sa sœur Germaine, ses belles-sœurs Mme Emile Girard, M. et Mme Mandosa Brière, Mme Octave Lamothe, Mme Emile Lamothe, ses petits-enfants, arrière-petits-enfants, neveux et nièces. 726733

**DUBOIS (Jean)**



A Courville, le 1er mars 1981, à l'âge de 9 ans, est décédé Jean Dubois, fils de M. et Mme Roger Dubois (Monique Couville). Il demeurait au 2014 des Quatre-Saisons, Courville. Les funérailles auront lieu mardi le 3 mars à 14h. Départ de la résidence funéraire.

F.X. Bouchard Inc. 2258 ave Larue Courville. 726763

à 13h50 pour l'église de Courville et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil, outre ses parents, sa sœur Anic, ses grands-parents Mme Anita Dubois, M. et Mme Conrad Lemay, ainsi que de nombreux oncles, tantes, cousins et cousines et amis. Compenser l'envoi de fleurs par un don au fond de recherche pour la leucémie a/s du docteur Ernest Rioux, Hôpital de l'Enfant-Jésus. Pour renseignements 663-9838. 726738

**EMOND (L'abbé Gérard)**



A l'Hôtel-Dieu de Lévis, le 28 février 1981, à l'âge de 83 ans, est décédé M. l'abbé Gérard Emond, fils de feu M. Joseph Emond et de feu dame Marie Gagnon. Il demeurait au 10 rue Papineau, St-David, etc Lévis. Les funérailles auront lieu mardi le 3 mars à 14h30 à St-Jean de l'Île d'Orléans. Départ de la résidence funéraire.

F.X. Bouchard Inc. 628 Chemin Royal St-Pierre. 726738

le d'Orléans mardi matin le 3 mars à 10h pour l'église de St-Jean ou le corps sera exposé jusqu'à l'heure du service. Après ses études au séminaire de Québec, il fut ordonné prêtre le 10 mai 1923, il fut nommé vicaire dans les paroisses suivantes: St-Ludger de Beauce, Ste-Emilie, St-Joseph de Québec, Notre-Dame de Lévis, curé de Parisville, curé de St-Jean Ile d'Orléans, pour se retirer à St-David de Lévis. Il laisse dans le deuil, M. et Mme Arsène Ferland (Alphonsine) sa sœur adoptive, Mme Arthur Carrier et sa fille Pauline, ainsi que plusieurs cousins et cousines. Pour renseignements 663-9838. 726736

**FURNIER (Agnès Morin)** — A l'hôpital St-François d'Assise, le 28 février 1981, à l'âge de 69 ans, est décédée dame Agnès Morin, épouse de feu M. Joseph Fournier. Elle demeurait au 83 de la Rivière, à Stoneham. Les funérailles auront lieu mardi, le 3 mars, à 14h. Départ du foyer funéraire de J. Bouchard & Fils Ltée 1290, 1ère Avenue à 13h30 pour l'église St-Edmond de Stoneham et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil ses enfants: M. et Mme Henri-Paul Fournier, M. et Mme Denis Fournier, Mlle Laurence Fournier, M. et Mme Jean Sévigny (Solange), M. et Mme Jocelyn Lemelin (Renée), sa belle-mère, M. Fernand Fournier, ses sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: Milles Blanche et Irène Morin, M. et Mme Roland Pouliot (Dolorès), Mme Marie-Ange Morin, M. et Mme Valérie Fournier, M. et Mme Claude Fournier, M. et Mme Lucien Blais (Raymond), plusieurs petits-neveux et nièces. Le service funéraire sera

ouvert de 14h à 17h et de 19h à 22h. L'après-midi des funérailles, le salon sera ouvert à compter de 12h30. Pour informations: 529-9221. 726777

**GAUTHIER (Hélène Mathieu)** — A l'Hôtel-Dieu de Lévis, le 28 février 1981, à l'âge de 60 ans, est décédée dame Hélène Mathieu épouse de M. Alfred Gauthier. Elle demeurait à Ste-Lucie et de Montigny. Les funérailles auront lieu mardi le 3 mars à 15h30. Départ de la résidence funéraire Claudius Lavoie Ste-Lucie à 15h20 pour l'église de Ste-Lucie et de là au cimetière paroissial. Outre son époux, elle laisse dans le deuil ses enfants Rachel (Mme Gérard Bernard), Hubert (Lise Lemelin), Réal, ses frères et sœurs Marc (Noella Lemieux), Marguerite (Mme Roland Lajoie), Edith M. Lajoie, Antonia (Mme Paul Lemieux), Alcid (Maria Laverdière), Léo (Suzanne Turmel), Gaston (Réjeanne Garand), Orietta (Mme Delphis Fortin), Gracia (Mme Henri-Paul Couette), Françoise (Mme Gilles Levasseur), Eliane (Mme Rosaire Bertrand), Réal (Paula Goupil), Gaétan (Pauline Bildeau), sa mère Xavier Mathieu, ainsi que plusieurs petits-enfants, beaux-frères et belles-sœurs. 726763

**GINGRAS (Sarah Jourdain)** — A Québec, le 27 février 1981, à l'âge de 81 ans, est décédée dame Sarah Jourdain, épouse de M. Pierre Gingras. Elle demeurait au 440 rue Champlain. Les funérailles auront lieu mardi, le 3 mars 1981, à 14h. Départ du funéraire.

Lépine-Cloutier Ltée 975 Marguerite-Bourgeois à 13h40 pour l'église Notre-Dame-de-la-Garde et de là au cimetière Belmont. Elle laisse dans le deuil outre son époux, ses enfants, gendres et belles-filles: M. et Mme Emile Vallée (Eva), M. et Mme Paul Gingras (Françoise Fradette), M. et Mme Gaston Gingras (Gemma Tessier), Mme Thérèse Gingras-Bernier, M. et Mme André Drolet (Yvette), M. et Mme René Gingras (Lucienne Genest), M. et Mme Jean-Louis Gingras (Bertha Bédard), M. et Mme Denis Gingras (Pierrette Thibault), M. et Mme Raymond Bélanger (Réjeanne), M. et Mme Gilles Gingras (Louise Ratté), M. et Mme Pierre Gingras Jr (Hélène Blanchet), M. et Mme André Béchette (Louise Bernier), M. et Mme Pierre Drolet (Jacqueline Langlois), M. et Mme Jocelyn Fortier (Catherine Drolet), M. et Mme Gérard Drolet, sa sœur, son frère, beaux-frères et belles-sœurs: Mme Joséphine Andrews, M. et Mme Pierre Jourdain (Alice Morrisette), Mme Meala O'Neil, M. et Mme Honoré Meeteau (Bertha Gingras), M. et Mme Joseph Gingras (Cécile Poulin), Mme Jacqueline Gingras, Mlle Simone Gingras, ainsi que ses quarante-six petits-enfants, trente-neuf arrière-petits-enfants, neveux et nièces. Pour renseignements: 529-3371. 723503

**GINGRAS (Henri)** — A Québec, le 27 février 1981, à l'âge de 79 ans, est décédé M. Henri Gingras, ex-employé Maranda & Labrecque, époux de feu dame Marie-Anne Guérard. Il demeurait au 207 des Bouleaux ouest. Les funérailles auront lieu, le 2 mars 1981, à 15h. Départ de la résidence funéraire de Sylvio Marceau Inc. 224 St-Vallier ouest à 14h40 pour l'église Ste-Odile et de là au cimetière St-Charles, boul. Hamel. Il laisse dans le deuil ses enfants: M. et Mme Omer Hemel (Lucille), M. et Mme Benoit Caouette (Rita), M. et Mme Jean-Guy Racine (Madeleine), Mlle Ghislaine Gingras, sa belle-fille; ses sœurs, Mme Virginie Jobin, Mme Marie-Anne Boutet, ainsi que plusieurs petits-enfants, neveux et nièces. Le salon sera fermé entre 17h et 19h. 726724

**GOULET (Jean-Baptiste)**

A Québec, le 28 février 1981, à l'âge de 71 ans, est décédé M. Jean-Baptiste

Goulet, représentant de la Cie Miner, époux de dame Jeanne Letarte. Il demeurait à 625 des Peupliers est. Les funérailles auront lieu mardi, le 3 mars à 10h. Départ du foyer funéraire de J. Bouchard & Fils Ltée 1290, 1ère Avenue à 9h40 pour l'église Ste-Odile et de là au cimetière de l'ancienne-Lorette. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants, son gendre et sa belle-fille: Me et Mme Jean Goulet (Louise Denis), M. et Mme Michel Germain (Renée Goulet), Me Lucie Goulet, son frère, ses sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. Rodolphe Goulet, Mme Jos Martel (Céline Goulet), M. et Mme Amédée Berthiaume (Gérardine Goulet), Mme Jos Goulet (Madeleine Nadeau), ainsi que plusieurs autres beaux-frères et belles-sœurs de la famille Letarte, ses petits-enfants: Yves et Dominique Goulet, plusieurs neveux et nièces. Le foyer funéraire sera ouvert de 14h à 17h et de 19h à 22h. L'après-midi des funérailles, le salon sera ouvert à compter de 8h30. Pour informations: 529-9221. 726728

**HANDS (Georges)** — A l'hôpital Jeffery-Hale, le 27 février 1981, à l'âge de 58 ans, est décédé Georges Hands, ex-employé Transports Communications, Gouvernement Fédéral, époux de dame Laurette Gaboury. Les funérailles auront lieu, lundi le 2 mars à 14h. Départ de la Coop Funéraire du Plateau 260 des Franciscains à 13h45 pour l'église des Saints-Martyrs-Canadiens et de là au cimetière Belmont. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, sa mère Mme Mary Hands, son frère Patrick, de Dublin, Irlande. Ses beaux-frères et belles-sœurs: Fernande Gaboury, Mme Yves Gaboury (Jeanne Hayfield), M. et Mme Paul Gaboury (Onita Leblanc), Thérèse Gaboury, M. et Mme Marcel Caron (Marthe Gaboury), Pierre Gaboury de Montréal, neveux et nièces. Le salon sera fermé entre 17 et 19 heures. 726557

**LAFLAMME (Anna Pouliot)** — Au centre d'Accueil de Ste-Croix, etc Lotbinière, le 28 février 1981, à l'âge de 80 ans et 4 mois, est décédée dame Anna Pouliot, épouse de feu M. Léopold Laflamme. Elle demeurait anciennement à St-Damien, etc Bellechasse. Les funérailles auront lieu mardi le 3 mars à 14h30. Départ du salon funéraire de la maison mère des sœurs de Notre-Dame de Perpétuel-Secours de St-Damien, à 14h15 pour l'église de St-Damien et de là un libera sera chanté à Buckland et inhumation au cimetière de Buckland. Elle laisse dans le deuil ses frères et sœurs M. et Mme Joseph Pouliot, Mme Eugénie Laflamme, (Léda), M. Arthur Pouliot, Mlle Elise Pouliot, M. et Mme Julie Pouliot, M. et Mme Léopold Pouliot, M. et Mme Philippe Pouliot, M. et Mme Henri Dion (Jeanette), M. et Mme Irène Pouliot, M. et Mme Maurice Pouliot, M. et Mme Paul Thérèse (Monique), son beau-frère et ses belles-sœurs M. Philippe Laflamme, sr Eugénie Laflamme de Notre-Dame-de-Perpétuel-Secours, Mme Enédine Laflamme ainsi que plusieurs neveux et nièces Pouliot et Laflamme. Direction des funérailles Roy et Rouleau Inc. St-Damien du Cté Bellechasse. 726753

**LAFONTAINE (Denis)** — A Laurier-Station, etc Lotbinière, le 1er mars 1981, à l'âge de 42 ans, est décédé M. Denis Lafontaine, époux de dame Murielle Tremblay, demeurant au 369 des Plaines, Laurier. Les funérailles auront lieu mercredi le 4 mars à 11h. Départ du salon de Beaudoin, Ferland, Dupuis Ltée 1 rue Roberge St-Flavien à 10h50 pour l'église de St-Flavien et de là au cimetière. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants, Manon et José ainsi que ses beaux-parents, son frère et ses sœurs, beaux-frères et belles-sœurs. Pas de fleurs s.v.p., faire vos dons à la Société Canadienne du Cancer. 726759

**LALIBERTE (Georges André)** — A l'hôpital St-François-d'Assise, le 1er mars 1981, à l'âge de 63 ans, est décédé M. Georges-André Laliberté, retraité de Bell Canada, époux de dame Carmelle Hébert. Il demeurait au 6880 rue Poirier, Charles-

bourg. Selon ses volontés, il a été confié au crématorium.

**Lépine-Cloutier Ltée** 715 rue St-Vallier est, Québec.

Un service sera chanté mercredi, le 4 mars à 15h en l'église Ste-Maria-Goretti où la famille recevra les condoléances une demi-heure avant la cérémonie. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants: Suzanne et Carl; ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Rosario Guay (Thérèse), Mme Paul Laliberté (Fleuriette Dorval), M. et Mme Marius Laliberté (Bernadette Parent), M. et Mme Raymond Laliberté (Marguerite Robitaille), M. et Mme Paul Trudel (Madeleine), M. et Mme Raymond Harvey (Marthe), M. et Mme Jean Laliberté (Jacqueline Rosa), M. et Mme Jacques Laliberté (Jeannette Emond), M. et Mme Roger Drolet (Monique), M. et Mme Paul Dolbec (Jeannine Hébert), Mlle Marguerite Hébert, oncles, tantes, neveux, nièces, cousins et cousines. Prière de ne pas envoyer de fleurs, faites un don à la Société canadienne du cancer, 575 St-Cyrille est, Québec. Pour renseignements: 529-3371. 723514

**LAPORTE (Blanche Guay)** — A Beauport, le 28 février 1981, à l'âge de 73 ans et 9 mois, est décédée dame Blanche Guay épouse de M. Lionel Laporte. Elle demeurait au 18 rue de Havre, Beauport. Les funérailles auront lieu mardi le 3 mars à 14h. Départ de la résidence funéraire Wilbrod Robert Inc. 738 ave Royale Beauport.

à 13h45 pour l'église de Beauport et de là au cimetière paroissial. Le salon sera ouvert de 14h à 17h et de 19h à 22h. Pour informations 661-9223. 726749

**LEFEBVRE (Roland)** — A Lévis, le 1er mars 1981 à l'âge de 57 ans, est décédé M. Roland Lefebvre époux de dame Magella Béland. Il demeurait au 18 Ste-Hélène, Breakeville. Les funérailles auront lieu mercredi le 4 mars 1981, à 14h. Départ de la salle paroissiale de Breakeville à 13h50 pour l'église de Breakeville et de là au cimetière paroissial. La direction des funérailles a été confiée à la maison Claude Marcoux Ltée. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, sa fille et son gendre M. et Mme Yvon Belleau (Diane), ses frères, beaux-frères et belles-sœurs M. et Mme Maurice Lefebvre, M. et Mme Ernest Lefebvre, M. et Mme Raymond Lefebvre, Mme Cyrille Laprise, M. et Mme Emile Béland, M. Lionel Gagné, M. et Mme Azarie Langlois, Mme Albert Béland, M. et Mme Maurice Béland, M. et Mme Georges Béland, M. et Mme Marcel Béland, M. et Mme J. Jacques Arrouin, M. et Mme Rosaire Béland, M. et Mme Wellie Béland, ainsi que plusieurs neveux et nièces, cousins et cousines. 726769

**LEMAU (Rosalie Langlois)** — Au Chul, le 27 février 1981, à l'âge de 63 ans et 5 mois, est décédée dame Rosalie Langlois, épouse de M. Antoine Lemire. Elle demeurait à St-Marc-des-Carrières. Les funérailles auront lieu mardi le 3 mars à 15h. Départ du funéraire Guy Denis Ltée 950 boul. Dussault St-Marc-des-Carrières à 14h45 pour l'église St-Marc et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil ses frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs M. et Mme Emilien Langlois, M. et Mme Roland Langlois, M. René Langlois, M. et Mme Adrien Langlois, M. et Mme Paul Galarneau, M. et Mme Raoul Langlois, Mlle Laurette Langlois, M. et Mme Raymond Langlois, Mlle Gisèle Langlois, M. et Mme Claude Langlois, Mlle Jacqueline Denis, M. et Mme Albert Paris, M. et Mme Emile Drouin, M. et Mme Philippe Leduc, plusieurs neveux et nièces. 726743

**LEMIEUX (Joseph-Napoléon)** — A l'hôpital Ste-Croix de Drummondville, le 1er mars 1981, à l'âge de 81 ans, est décédé M. Joseph-Napoléon Lemieux époux de dame Alice Blanchet. Il demeurait au 972A boul. Mercure, Drummondville et auparavant de St-Lambert de Lévis. Les funérailles auront lieu mercredi le 4 mars à 10h. Départ du salon funéraire de la salle municipale de St-Lambert à 9h45 pour l'église de St-Lambert et inhumation au cimetière paroissial. Direction des

funérailles a été confiée à la maison Gonzague Valois & Fils Enr. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, M. et Mme Jocelyn Lussier (Dorothée Blanchet), M. et Mme Yvan Blanchet (Françoise Deschênes), ainsi que plusieurs frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, neveux et nièces. 726763

**MAUROS (Alphonsine Huot)**

A l'hôpital Laval, le 28 février 1981, à l'âge de 79 ans et 9 mois, est décédée dame Alphonsine Huot épouse de M. Raoul Mauros demeurant au 29 rue Principale est, St-Etienne de Lauzon. Les funérailles auront lieu mardi le 3 mars 1981, à 11h. Départ du salon de Beaudoin, Ferland, Dupuis Ltée 1 rue Principale St-Etienne à 10h50 pour l'église de St-Etienne et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil, outre son époux, sa belle-sœur Mme Léo Huot, son beau-frère et ses belles-sœurs M. et Mme Gérard Mauros, Mme Alfred Kelly, Mme Emile Gravel, Mlle Germaine Mauros ainsi que plusieurs neveux et nièces, cousins et cousines. Le salon sera ouvert de 14h à 17h et de 19h à 22h. 726757

**MOISAN (Arthur)**

A Québec, le 28 février 1981, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Arthur Moisan, époux de dame Gertrude Demers. Il demeurait au 375 rue Marie-Louise. Les funérailles auront lieu mardi le 3 mars 1981, à 14h. Départ de la résidence funéraire de Sylvio Marceau Inc. 270 rue Marie-de-l'Incarnation à 13h45 pour l'église de Saint-Malo et de là au cimetière Saint-Charles. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, sa belle-mère: Mme Théodèle Demers Houde; beaux-frères et belles-sœurs: Mme Stella Moisan, Mme Henriette Moisan, M. et Mme Yvon Cantin (Rose-Anna), M. Arthur Laroche, M. et Mme Maurice Raymond, Mme Evelyn Demers, M. et Mme Alcide Gingras (Cécile), M. Emilien Demers, Mme Gabrielle Trépanier, sœur Thérèse Demers, cong. Perpétuel Secours, M. et Mme Léandre Gingras (Madeleine), M. et Mme Rosario Demers (Florestine), M. et Mme Hector Demers (Marie-Paul), M. et Mme Gédéon Moreau (Françoise), M. et Mme Yvon Demers (Marie-Claire), ainsi que des neveux, nièces, cousins et cousines. 723598

**MORISSETTE (Rose-Anna Guay)** — A Donnacona, le 28 février 1981, à l'âge de 79 ans, est décédée dame Rose-Anna Guay, épouse de feu M. Romulus Morissette. Elle demeurait autrefois à Cap-Santé. Les funérailles auront lieu mardi le 3 mars à 10h. Départ du funéraire Roger Benoit & Fils Ltée 7 Place de l'Eglise Cap-Santé à 9h45 pour l'église de Cap-Santé et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil ses enfants MM. Charles et Léopold Morissette, ses frères, sa sœur et sa belle-sœur M. et Mme François Guay, M. Fortuné Guay, plusieurs petits-enfants, neveux et nièces, cousins et cousines. 726751

Pour dire merci aux parents et amis, lors d'un décès, utilisez la rubrique "Cartes de remerciements" du Soleil.

funérailles a été confiée à la maison

**PAGEOT (Roméo)** — A Québec, le 28 février 1981, à l'âge de 81 ans, est décédé Monsieur Roméo Pageot époux de dame Marie-Anne Gilbert. Il demeurait au 383, 46e Rue ouest, Charlesbourg. Les funérailles auront lieu lundi, le 2 mars à 10h. Départ du funéraire Lépine-Cloutier Ltée 6450 boul. Henri-Bourassa à 9h45 pour l'église Saint-Rodrigue et de là au cimetière Saint-Charles. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles: M. Marcel Pageot, Mlle Hélène Pageot, M. et Mme André Pageot (Colette Boucher), M. et Mme André Gamache (Aline Pageot), M. et Mme Jean Pageot (Louise Tremblay), M. Gérard Pageot, ses petits-enfants, M. et Mme Michel Blouin (Francine Pageot), Louise et Denis Pageot, Claire et Lucie Gamache et Steve Pageot; ses arrière-petits-enfants: Tommy et Nicolas Blouin; ses belles-sœurs: Mme Juliette Bonneau, Mme Yvette Brassard, Mme Lorenzo Gilbert, ainsi que plusieurs neveux et nièces. 723511

**PERRON (Berthe Girard)** — A Québec, le 28 février 1981, à l'âge de 63 ans et 11 mois, est décédée dame Berthe Girard épouse de M. Sylvio Perron. Elle demeurait au 2317 rue Choquette, Québec. Les funérailles auront lieu mardi le 3 mars 1981, à 11h. Départ du Funerarium de l'Anse 280, 8ième Rue à 10h45 pour l'église Ste-Claire-d'Assise et de là au cimetière Belmont. Il laisse dans le deuil ses enfants, Christiane, France et André Perron, sa mère Mme Arthur Girard de St-Irené, ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs ainsi que Nicole et Réjean, plusieurs neveux et nièces. Le salon sera fermé entre 17 et 19h. 726765

**PETIT (Paulette Laroche)** — A l'hôpital du Christ-Roi, le 1er mars 1981, à l'âge de 51 ans, est décédée dame Paulette Laroche, épouse de M. Lucien Petit. Elle demeurait au 2800 Du Joybert Apt. 20 Ste-Monique, Les Saules. Les funérailles auront lieu mercredi, le 4 mars 1981, à 14h. Départ de la résidence funéraire de Sylvio Marceau Inc. 270 rue Marie-de-l'Incarnation à 13h45 pour l'église de Notre-Dame-de-Pitié et de là au cimetière St-Charles. Elle laisse dans le deuil outre son époux, ses enfants, son gendre: M. et Mme Pierre Carbonneau (Hélène), Jean et Michel; son père: M. et Mme Arthur Laroche; ses frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: Mme Yolande Laroche, M. et Mme Denis Laroche (Louise Labbé), M. et Mme Raymond Ouzilleau (Françoise Laroche), M. et Mme Lucien Richard (Alicette Petit), M. et Mme Félien Carreau (Irène Petit), M. Arthur Petit, M. et Mme René Petit (Cécile Beaubré), ainsi que plusieurs neveux et nièces. Le salon sera fermé entre 17h et 19h. 726723

**TESSIER (Jeannette Perron)** — A St-Alban, le 1er mars 1981, à l'âge de 66 ans, est décédée dame Jeannette Perron, épouse de M. Jules Tessier. Elle demeurait au 142 Perron, St-Alban. Les funérailles auront lieu mardi le 3 mars à 13h30. Départ du funéraire Guy Denis Ltée 264 rue Principale St-Alban à 13h15 pour l'église St-Alban et de là au cimetière. Elle laisse dans le deuil, outre son époux, ses enfants Marcel (Lise Hardy), Donald, sa petite-fille Nicole, sa sœur Mme Elzéar Julien ainsi que plusieurs beaux-frères et belles-sœurs. 726745

**TROTTIER (Yolande Nantel)**

A Québec, le 27 février 1981, à l'âge de 57 ans, est décédée dame Yolande Nantel, épouse de Joseph Jean Trottier. Elle demeurait à la rue Jean-Brillant, Ste-Foy. Selon ses volontés, elle a été confiée au crématorium Lépine-Cloutier Ltée 715 rue St-Vallier est Québec.

Un service sera chanté jeudi, le 5 mars 1981, à

14h, en l'église St-Yves où la famille recevra les condoléances une demi-heure avant la cérémonie. Elle laisse dans le deuil outre son époux, ses enfants, gendre: Diane, Jean-Marc, M. et Mme Jean-François Lienhard (Chantal), Yolaine, Carole, Lyne et Patricia; son père et sa mère: M. et Mme Emile Nantel (Bernadette Cousineau); frères et sœurs: M. et Mme Jacques Nantel (Hélène Lévesque), M. et Mme Robert Nantel (Jacqueline Leclerc), M. et Mme Louis-Marie Nantel (Yolande Massicotte), M. et Mme Louis Ouellet (Monique Nantel), M. et Mme Georges Pires (Elyse Nantel); beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Paul-Emile Touzin (Germaine Trottier); Mlle Alice Trottier, M. et Mme Edouard Trottier (Fernande Dubois). Les cendres seront déposées au columbarium Lépine-Cloutier Ltée 2815 Quatre-Bourgeois Ste-Foy. Pour renseignements: 529-3371. 716854

**ROTTIER (Jacques-Laval)** — A Québec, le 27 février 1981, à l'âge de 64 ans, est décédé M. Jacques-Laval Rottier, époux de feu dame Lucienne Cloutier. Il demeurait à l'Atre, Duberger. Les funérailles auront lieu mardi, le 3 mars, à 14h. Départ du funéraire Lépine-Cloutier Ltée 2815 chemin des Quatre-Bourgeois à 13h40 pour l'église St-François-Xavier et de là au cimetière Belmont. Il laisse dans le deuil ses enfants, gendres et belles-filles: Mlle Céline Rottier, M. et Mme Gaëtan Rottier (Denise Thériault), Mlle Thérèse Rottier; ses petits-enfants: François et Manon; ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Robert Trottier, M. et Mme Jean-Louis Cordeau (Lorraine), sœur Corinne Cloutier, M. et Mme Léopold Cloutier, M. et Mme Georges Cloutier, M. et Mme Charles Cloutier, M. et Mme Olivier Cloutier, Mlle Adrienne Cloutier, Mme Françoise Cloutier, Mme Gérard Cloutier, Mme Laurent Cloutier, M. Maurice Gravel, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Pour renseignements 529-3371. 723506

**760 FAVEURS OBTENUES**

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. Y.D. 840084

**760 FAVEURS OBTENUES**

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. Y.D. 840084

**SERVICES SPECIAUX**

**790 MONUMENTS FUNERAIRES**

**725 SERVICES ANNIVERSAIRES**

**BESHRO (Edouard Bashir)**

**725 SERVICES ANNIVERSAIRES**

**BESHRO (Edouard Bashir)**

**725 SERVICES ANNIVERSAIRES**

**BESHRO (Edouard Bashir)**

**725 SERVICES ANNIVERSAIRES**

**BESHRO (Edouard Bashir)**

**725 SERVICES ANNIVERSAIRES**

**BESHRO (Edouard Bashir)**

**725 SERVICES ANNIVERSAIRES**

**BESHRO (Edouard Bashir)**

**725 SERVICES ANNIVERSAIRES**

**BESHRO (Edouard Bashir)**

**725 SERVICES ANNIVERSAIRES**

**BESHRO (Edouard Bashir)**

**725 SERVICES ANNIVERSAIRES**

**BESHRO (Edouard Bashir)**

**725 SERVICES ANNIVERSAIRES**

**BESHRO (Edouard Bashir)**

**725 SERVICES ANNIVERSAIRES**

**BESHRO (Edouard Bashir)**

**725 SERVICES ANNIVERSAIRES**

**BESHRO (Edouard Bashir)**

**725 SERVICES ANNIVERSAIRES**

**725 SERVICES ANNIVERSAIRES**

**BESHRO (Edouard Bashir)**

**725 SERVICES ANNIVERSAIRES**

**BESHRO (Edouard Bashir)**

**725 SERVICES ANNIVERSAIRES**

**BESHRO (Edouard Bashir)**

**725 SERVICES ANNIVERSAIRES**

**BESHRO (Edouard Bashir)**

**725 SERVICES ANNIVERSAIRES**

**BESHRO (Edouard Bashir)**

**725 SERVICES ANNIVERSAIRES**

**BESHRO (Edouard Bashir)**

**725 SERVICES ANNIVERSAIRES**

**BESHRO (Edouard Bashir)**

**725 SERVICES ANNIVERSAIRES**

**BESHRO (Edouard Bashir)**

**725 SERVICES ANNIVERSAIRES**

**BESHRO (Edouard Bashir)**

**725 SERVICES ANNIVERSAIRES**

**BESHRO (Edouard Bashir)**

**725 SERVICES ANNIVERSAIRES**

**BESHRO (Edouard Bashir)**

**725 SERVICES ANNIVERSAIRES**

**BESHRO (Edouard Bashir)**

**725 SERVICES ANNIVERSAIRES**

**BESHRO (Edouard Bashir)**

**725 SERVICES ANNIVERSAIRES**

**BESHRO (Edouard Bashir)**

**725 SERVICES ANNIVERSAIRES**

**725 SERVICES ANN**